

# LE DEVOIR

Je suis pour la peine de vivre (Félix Leclerc)

VOL. XC - N° 149

MONTREAL, LE MERCREDI 7 JUILLET 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## La politique du tapis

Il y a deux ans, Québec bougeait enfin dans le domaine des sols contaminés: il permettait aux promoteurs intéressés à recycler leurs terrains de balayer les toxiques, qui les imbibent, sous le tapis. À condition que le tapis soit stable, sans risques de dérapage.

**Q**uébec n'a jamais vraiment su quoi faire avec tous ces terrains contaminés dont les toxiques ruissellent librement vers les cours d'eau ou s'écoulent lentement dans les nappes souterraines. Pas d'obligation de nettoyer. Pas de contrainte réglementaire. Que des directives pour créer un cadre général aux initiatives privées.

Les entreprises ont cependant les idées plus claires. Quand la décontamination d'un vieux terrain industriel risque de coûter plus cher que sa vente, elles cessent généralement de payer les taxes municipales. Il en résulte des sites orphelins. Ou des terrains que les villes récupèrent pour non-paiement de taxe, ce qui reflète en toute impunité la facture de leur décontamination aux contribuables. Cela risque fort d'ailleurs de coûter quelques milliards aux contribuables qui hériteront inévitablement des sites d'enfouissement de sols contaminés. Un jour même s'il est lointain.

Au lieu d'adopter un règlement, qui aurait édicté une obligation de nettoyer applicable au delà du voile corporatif, comme pour la pollution industrielle, Québec s'est contenté d'une directive définissant les seuils de décontamination propres à chaque type d'activité sur les terrains recyclés.

La mise en place, en décembre 1997, du nouveau règlement sur les matières dangereuses allait alléger encore davantage un jeu aux règles fort libérales. D'abord, Québec exemptait formellement du règlement les sols contaminés. Ainsi, un propriétaire pouvait désormais enfouir dans un sol dépassant la norme réglementaire n'importe quel autre métal lourd ou hydrocarbures, sauf les BPC, fixation médiatique oblige. Une pâte industrielle, des scories ou un résidu de production contenant les mêmes concentrations est cependant réputé si dangereux qu'on en interdit l'enfouissement et qu'on ne peut l'éliminer que par un procédé et dans un équipement autorisé.

Par ailleurs, Québec donnait aux propriétaires de sols contaminés le choix entre le respect des anciennes directives ou une stratégie de confinement certifiée par une «analyse de risques». Les analyses de risques ont été mises au point pour créer des normes, rappelait dans ces pages, il y a deux ans, le Dr Albert Nantel. Pas pour justifier de passer le balai sur un site pour pousser les toxiques sous un stationnement, une maison ou une piste cyclable sous prétexte qu'une analyse probabiliste conclut à un risque acceptable pour les humains et l'environnement. Au lieu donc d'amorcer l'élimination d'un héritage industriel douteux, on reporte cette décision à plus tard, la refilant aux prochaines générations même si on sait que toutes les cellules de confinement bougent, coulent, crévent, etc. Et que les prévisions des experts se limitent à leur champ de vision, même s'il s'en trouve d'assez peu rigoureux pour jurer à qui les paye qu'on ne reparlera plus des toxiques glissés sous le tapis avant le jugement dernier. Ministres et maires peuvent entonner l'air du développement durable: l'analyse de risques leur fournit la caution de la technologie. Et les failles, qui finissent souvent par déjouer les certitudes, n'apparaîtront que dans une autre vie.

Cette politique a cependant un avantage indéniable: elle met fin aux écoulements des toxiques. Mais on peut se demander s'il est acceptable que Québec subventionne à coups de millions la décontamination de projets immobiliers sur des terrains qui ont encore des propriétaires connus. Et on peut être encore beaucoup plus sceptique quant à la pertinence des villes et des promoteurs de garnir leurs coffres — 10 millions par année à Montréal — au lieu d'affecter cet argent à l'élimination définitive et sécuritaire des toxiques des anciens terrains industriels. Et non pas un enfouissement sur un site autorisé, dont la facture risque d'être encore plus coûteuse pour la prochaine génération parce qu'on y mélange systématiquement et en toute légalité les sols de toute provenance au mépris des règles les plus élémentaires de la prévention.

Certes, la collectivité a une responsabilité dans cette affaire pour avoir toléré trop longtemps que s'érigent impunément pareils sites contaminés. Il serait donc équitable, comme dans le dossier des pluies acides — comptabilité factice en moins —, que le gouvernement avance aux promoteurs privés et publics l'argent d'une réelle élimination de la partie toxique de notre héritage industriel. Les villes et les promoteurs privés devraient avoir l'obligation de rembourser cette décontamination avec les taxes foncières ou les profits générés par les projets érigés sur ces sites jusqu'au paiement complet de la facture, ce qui leur laisserait quand même tout le bénéfice par la suite. A Montréal, cela aurait coûté deux ans des taxes générées par les projets de décontamination. Peut-être plus, mais cela demeure équitable et souhaitable.

Les prochaines générations hériteraient d'autre chose qu'un tapis piégé, même s'il est teint aussi vert qu'un parc ou qu'un sentier de vélo.

**MÉTÉO**

Montréal	Québec
Ensoleillé le matin puis ciel variable.	Ciel variable
Max: 24 Min: 14	Max: 22 Min: 13

Détails, page A 5

**INDEX**

Annonces..... B 6	Le monde..... A 5
Avis publics..... B 4	Les sports..... B 6
Culture..... B 7	Montréal..... A 3
Économie..... B 2	Mots croisés..... B 6
Éditorial..... A 6	Politique..... A 4
Horizons..... B 1	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

**HORIZONS**

Josée Blanchette répond à ses lecteurs, page B 1



**LE MONDE**

La contestation contre Milosevic s'accroît, page A 5



**ACTUALITÉS**

Philippe Séguin, chercheur invité à l'UQAM, page A 2



La présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, Jennie Skene, au moment de présenter, hier, les résultats d'un vote tenu en début de semaine auprès de ses membres. Les infirmières et infirmiers de la FIIQ ont voté à 93 % pour la poursuite de la grève illimitée, déclenchée illégalement le 26 juin dernier.

## Un mandat de grève renforcé

Les infirmières ont choisi à 93 % de poursuivre l'arrêt de travail illégal

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

**L**es membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, en grève générale illimitée depuis le 26 juin dernier, ont voté à 93 % en faveur de la poursuite de la grève. «Ce vote vient confirmer, réaffirmer que cette lutte des infirmières est bien celle de tous les infirmiers et infirmières du Québec et non seulement celle des militantes», a dit hier Jennie Skene, la présidente de la FIIQ, en présentant aux médias les résultats. 6,5 % des infirmières ont voté

contre la poursuite de la grève et 0,5 % se sont abstenus.

Le vote a été pris à main levée, lundi et mardi, dans la plupart des quelque 341 établissements où travaillent les membres de la FIIQ. Le taux de participation a été de 50 %, ce que Jennie Skene qualifie de «très fort». «Beaucoup d'infirmières sont absentes, en ce moment, pour les vacances», a-t-elle rappelé. Le taux de participation au vote de grève, pris au début d'avril dernier, avait été de 41 %. Les membres de la FIIQ avaient alors voté à 63 % en faveur de la grève.

Depuis ce vote, des éléments nouveaux se sont ajoutés au dossier, dont l'adoption d'une loi spéciale, la loi 72,

adoptée vendredi dernier par l'Assemblée nationale afin de forcer le retour au travail des infirmières. Les sanctions prévues par la loi 72 comprennent l'imposition d'amendes à la FIIQ, de même que la privation, pour les chefs syndicaux, de leurs salaires pour libération syndicale. Les infirmières sont aussi assujetties à la loi 160, qui régit les soins infirmiers et qui prévoit diverses sanctions à l'endroit des grévistes, dont la perte d'une année d'ancienneté pour chaque jour de grève.

VOIR PAGE A 8: INFIRMIÈRES

**LES DRÔLES D'HISTOIRES DU FIJM**

## Malentendus, menaces et mensonges

Quand Paco de Lucia joua sous la terreur, Stan Getz se vit menacé d'emprisonnement et Stéphane Grappelli dénonça Cab Calloway. Pénétrez de nouveau dans les coulisses des vingt ans du Festival international de jazz de Montréal.

**P**aco de Lucia. Le maître vivant de la guitare flamenco. Un homme fier, le genre de type qui «tue le taureau» et laisse les autres «faire la parade» (c'est le guitariste John McLaughlin qui avait ainsi décrit son ami, après que Paco l'eût complètement éclipsé en première partie d'un programme-double au FIJM). Le Paco en question, raconte l'intermittent André Ménard, programmeur en chef et mémoire vivante du Festival de jazz, avait annulé toute une tournée par caprice, mari qui son agent l'ait placé en première partie de Milton Nascimento, artiste que Paco jugeait «moins important» que lui. Seul le passage au FIJM restait à l'agenda. Pourquoi celui-là et pas les autres?

Ménard comprit après coup. «Un gars de Toronto, on n'a jamais su qui, avait appelé un ami de Paco en Espagne et lui avait affirmé que, s'il annulait à Montréal, il risquait le pire». À ces mots, Ménard s'esclaffe, encore ébahi huit ans plus tard. «Le gars avait été dire que le Festival de jazz était organisé par des gens extrêmement tough, des rats, et que Paco de Lucia ne pourrait plus jamais remettre les pieds au pays sans se faire passer les doigts. Il nous avait fait passer pour la mafia!»

Le concert eut bel et bien lieu et se passa

merveilleusement. À l'arrière-scène, Paco, très content, se pencha vers Ménard. «You look like a nice guy!» Ménard, étonné, acquiesça: «I am a nice guy!» Et Paco de lâcher le morceau: «I've been told I'd get my fingers broken if I didn't play my date in Montreal, that's why we did it!» Depuis ce temps, lorsque Paco de Lucia revient en ville, il ne manque jamais de saluer son «mafia guy». On ne sait jamais!

**Les humeurs de Stan Getz**

C'était en 1983. Le légendaire saxo ténor Stan Getz, roi du bop, avait piqué une crise pas du tout sainte au moment d'entrer en scène. Il avait su — ou alors feignait d'apprendre au moment opportun — que le cachet du spectacle était imposable au Canada. Fâché tout noir, il refusait de jouer et exigeait qu'on l'exempte d'impôt. Ménard, en désespoir de cause, lui servit l'ultime parade.

«C'était mentir ouvertement, concède-t-il, mais j'étais forcé. Je savais qu'il avait fait du temps en prison et qu'il n'en gardait pas le meilleur souvenir. Je lui ai dit que j'allais être obligé d'appeler la police et de le faire mettre en détention préventive. Que l'avocat arriverait dans un ou deux jours et qu'on verrait bien ce qui arriverait...» Getz, furieux, fit

VOIR PAGE A 8: MALENTENDUS



Le premier ministre israélien Ehud Barak en compagnie d'un député du Parti national religieux, hier, à la Knesset.

**Investiture du gouvernement israélien**

## La paix au cœur du projet Barak

Un ton conciliant qui plaît à Yasser Arafat

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Jérusalem — Le nouveau premier ministre israélien, Ehud Barak, a promis une politique de paix dans son discours d'investiture devant la Knesset (Parlement), qui a investi hier son gouvernement par une écrasante majorité.

«Je tends la main à tous les dirigeants de la région pour réaliser une paix des braves dans une région qui a connu bien des guerres», a déclaré M. Barak à la tribune du Parlement. Le gouvernement que je vous présente aujourd'hui est déterminé à prendre tous les chemins menant à la paix et à la sécurité, en mettant fin au conflit israélo-arabe, c'est son devoir historique», a-t-il dit sans préciser toutefois comment il comptait y parvenir.

Le premier ministre travailliste a réaffirmé tous les engagements pris avant et après son élection triomphale.

La colonisation sera gelée dans les territoires occupés, mais Jérusalem restera la capitale réunifiée d'Israël. Celui-ci entend se retirer avant un an du Liban et conclure avec lui un accord de paix, de même qu'avec les Palestiniens et la Syrie, pour lesquels, a-t-il réaffirmé, un référendum sera nécessaire.

M. Barak a réuni une majorité parlementaire suffisamment confortable pour lui laisser une marge de manœuvre maximale dans les négociations à venir.

Le premier ministre, qui a annoncé lundi son intention de rencontrer prochainement Yasser Arafat, a poursuivi en soulignant que «parvenir à un accord permanent avec les Palestiniens et aboutir à la paix avec la Syrie et le Liban sont les deux objectifs également vitaux et urgents» à ses yeux.

VOIR PAGE A 8: ISRAËL



Trois grands noms de l'histoire du FIJM: Paco de Lucia, Stan Getz et Stéphane Grappelli.

## • LES ACTUALITÉS •

## Les orages s'essoufflent malgré quelques tornades

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Les orages, qui ont causé tout un L'émoi lundi, avaient nettement per-

du de leur force hier. De fortes pluies et de petites tornades ont bien été observées ici et là, mais l'heure était surtout à l'élagage des arbres et au rebranchement des abonnés privés

d'électricité. L'alerte météo a été maintenue dans le sud de la province, principalement en Estrie ainsi que le long de la frontière avec les États-Unis. De fortes précipitations y ont été rappor-

tées. Plus de 40 mm d'eau sont tombés en une seule heure à L'Acadie, sur la Rive-Sud, alors qu'à Lac-Brome, en Estrie, les estimations portaient ce chiffre à 50 mm.

Une tornade de faible intensité a arraché deux poteaux électriques et renversé une balançoire à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, près de Lacolle. Une autre petite tornade aurait été obser-

vée à Sainte-Catherine-de-Hatley en Estrie. Ces derniers sursauts de mauvais temps ont provoqué de nouvelles pannes d'électricité chez environ 2000 abonnés, hier après-midi, entre Granby et Sherbrooke.

Le système atmosphérique responsable des violents orages de lundi allait toutefois clairement en s'affaiblissant, constatait le météorologue à Environnement Canada, René Héroux. «On va bientôt mettre fin à toutes les alertes météo», annonçait-il hier après-midi. L'air frais et sec qui s'en vient va rapidement changer tout cela.»

A 16h30, Hydro-Québec annonçait avoir ramené le nombre de ses clients privés de courant de 600 000, qu'il était lundi matin, à 112 500, dont 56 800 dans les régions des Laurentides et de Lanaudière, 29 500 en Montérégie et en Estrie, et 26 000 à Montréal. On espérait en avoir rebranché la grande majorité ce matin.

On reconnaissait toutefois que, dans les régions les plus touchées, comme les Hautes-Laurentides, l'Estrie et le long de la frontière avec les États-Unis, l'attente pourrait se prolonger jusqu'à demain. «Les travaux d'élagage ont été très importants», rapportait le porte-parole de la société d'État, Steve Flanagan. «Cela a ralenti le rythme du travail de rétablissement du service.» Et puis, les interventions s'étant concentrées jusqu'à présent sur les zones les plus peuplées, il est à prévoir que le rebranchement des derniers abonnés prendra plus de temps.

Philippe Séguin  
chercheur invité  
à l'UQAMLUC BRÉMAUD  
LE DEVOIR

«C'est l'invité le plus prestigieux de la courte histoire de l'UQAM.» Charles-Philippe David ne cache pas sa fierté d'accueillir Philippe Séguin comme chercheur invité à la chaire en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal: «Nous sommes honorés qu'il ait pensé au Québec pour sa période de réflexion.»

Car c'est le président démissionnaire du RPR (Rassemblement pour la République, fondé en 1976 par Jacques Chirac) qui a d'abord manifesté son intérêt. Après les défaites électorales de la droite française, Philippe Séguin, 56 ans, trouvera peut-être à Montréal la source de jeunesse espérée. Charles-Philippe David pense que la nouvelle recrue du département en sciences politiques a toujours «un bel avenir» dans la politique française, peut-être deviendra-t-il «président de la République» en 2002... M. David fait dans ce sens le parallèle avec Robert Bourassa, qui, après la défaite des libéraux en 1976, «a pris un temps de réflexion en Belgique». Et de rappeler que celui-ci avait retrouvé son poste de premier ministre en 1985.

Si la venue de l'ancien président de l'Assemblée nationale (Chambre basse du Parlement) correspond à la décomposition de la droite française, elle n'a, nous assure-t-on, aucune «connotation politique» dans le contexte canado-québécois. Mais ses vieilles amitiés avec les souverainistes locaux et son passage avant le référendum de 1995 laissent éventuellement augurer des déclarations d'ordre personnel.

Sa grande expérience de la politique servira surtout pour son travail en tant que professeur visiteur à l'UQAM qu'il commencera en septembre. Charles-Philippe David trouve sa venue intéressante, notamment pour des questions très actuelles comme «les nouvelles missions de paix internationales et la démocratisation».

Avant de prendre de l'importance dans le paysage politique français, l'ex-ministre des Affaires sociales et de l'Emploi (1986-88, gouvernement Chirac) fut directeur des études à l'Institut des études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence et maître de conférence à l'IEP de Paris. Il retrouvera à Montréal le côté théorique de la politique, qu'il n'a jamais vraiment délaissé, comme en témoignent ses nombreux ouvrages. Pour les sessions d'automne 1999 et d'hiver 2000, le diplômé d'histoire et de l'École nationale de l'administration n'assurera pas de cours régulier. Il devrait à l'occasion donner des conférences. Son agenda ne sera connu qu'en août. En tout, précise M. David, «il sera avec nous à peu près une douzaine de semaines».

EN BREF

Manifestation  
à Fredericton

(PC) — Quatre membres d'un groupe de défense des droits des anglophones, qui avaient organisé une manifestation contre l'affichage bilingue d'un magasin Rossy, se sont vu interdire les lieux par la direction d'un centre commercial de Fredericton. Les manifestants, membres de l'Anglo Society of New Brunswick, un petit groupe marginal qui organise souvent des manifestations contre les institutions francophones et le bilinguisme, dénonçaient la prédominance du français sur plusieurs affiches du magasin Rossy.

IMPORTÉE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

ALEXANDER KEITH

Pour lui, la joie de vivre,  
c'était du sérieux.

Quand le maître-brasseur Alexander Keith ouvrait les portes de sa maison, tous accouraient : marins et armateurs, commerçants et notables...

Le somptueux Keith's Hall résonnait alors de rires, de chants et d'airs de musique celtique. La fête, c'était du sérieux.

Alexander Keith ne faisait aucun compromis, surtout pas avec sa bière : la Alexander Keith India Pale. Il la brassait lentement, minutieusement, prenant tout le temps nécessaire pour atteindre la perfection.

ALEXANDER  
KEITH'S

BIÈRE INDIA PALE ALE\*

Depuis 1820, la bière Keith connaît le même succès. Brassée en Nouvelle-Écosse, elle y est toujours la plus populaire. Et maintenant, la fête s'en vient au Québec.

Ceux qui aiment la Keith  
l'aiment vraiment.\*

LE DEVOIR

# MONTREAL

Canal de Lachine

## Le projet de la Redpath continue de semer la controverse

L'Association des gens d'affaires du Sud-Ouest entend s'opposer à une éventuelle demande de changement de zonage des promoteurs

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La possible revitalisation domiciliaire de la Redpath en bordure du canal de Lachine continue à semer la controverse dans le quartier. L'Association des gens d'affaires du Sud-Ouest remercie un des membres du conseil d'administration lié au projet et le RCM demande à l'administration Bourque-Fortier de surseoir à son adoption.

Alors que l'Association des gens d'affaires du Sud-Ouest entend s'opposer à une éventuelle demande de changement de zonage des promoteurs Jacques Maasen et Edgar Savoie, l'ancien conseiller municipal Robert Gagnon a publiquement appuyé le projet à titre de responsable du dossier au sein de l'association. Or il semble que M. Gagnon n'a aucun mandat de ce genre, d'autant que le conseil d'administration de l'organisme avait décidé de ne pas prendre position même si le projet du RESO a reçu la faveur générale des membres.

«Robert Gagnon n'a aucune autorité pour parler au nom de l'association. Il est lié à ce dossier-là; il est en conflit d'intérêts», a dénoncé le président de l'organisme, Denis Drapeau, qui ajoute: «On va demander à M. Gagnon de se retirer du conseil d'administration. Notre crédibilité est minée par sa déclaration.»

M. Drapeau souligne que l'Association des gens d'affaires du Sud-Ouest n'est surtout pas là pour aider des promoteurs immobiliers. «Notre mandat est de soutenir le développement commercial et industriel léger dans le Sud-Ouest. Et le projet récréotouristique et industriel du RESO [centre d'imagerie numérique] permettrait de créer plus de 350 emplois sur une période de deux ou trois ans. C'est ça qui répond aux besoins des gens du coin», estime Denis Drapeau.

Chose certaine, la Société de développement de Montréal, propriétaire de la Redpath au nom de la Ville de Montréal, a déjà accepté le projet des EcoLofts d'Argenson des promoteurs Maasen et Savoie. Le comité exécutif de la Ville devrait donner son aval ce matin au développement résidentiel de l'immense complexe de l'ancienne raffinerie de sucre.

Avant que ne soit franchie cette étape, le RCM a émis hier un communiqué demandant à l'administration de reporter la vente de la Redpath. «Le projet présentement retenu par la SDM nous ramène encore une fois, comme dans le cas du projet Chambord, au sabotage du processus de consultation afin de mieux servir les intérêts du promoteur immobilier. La Ville procède à un changement de zonage et ainsi contourne l'obligation de faire évaluer le projet par la commission Viger et les différents services de la Ville», peut-on lire.

Le RCM estime que le délai entre le lancement public de propositions fait en avril et la décision prise la semaine dernière par la SDM est trop court. Selon le parti d'opposition, le RESO aurait eu besoin d'un peu plus de temps pour faire des ententes avec des partenaires gouvernementaux.

## Montréal tirera profit de la réhabilitation de terrains qui resteront contaminés

Il en aurait coûté trois fois plus pour éliminer totalement les produits toxiques

Le développement durable, le retour des banlieusards en ville et l'avenir environnemental de la prochaine génération passeraient par la réhabilitation des terrains contaminés urbains. Reste à savoir s'il suffit de les déplacer ailleurs ou s'il faut refiler la facture de leur élimination à la prochaine génération. Pour Pierre Bourque et Paul Bégin, c'est déjà très clair.

LOUIS-GILLES  
FRANCŒUR  
LE DEVOIR

Montréal tirera 10 millions de taxes par année des 24 projets de réhabilitation de terrains contaminés sur son territoire, soit à peu près la moitié de ce qu'il en aurait coûté pour éliminer totalement les toxiques présents sur ces terrains et qu'on va plutôt déplacer et confiner en cellules censément étanches.

Par exemple, aux anciens ateliers Angus, les 154 000 tonnes de terre contaminée de l'atelier ferroviaire démolit seront regroupées à une extrémité du terrain dans une cellule recouverte d'argile pour l'imperméabiliser. Ailleurs, on jugera le risque acceptable en enfouissant la terre contaminée sous un stationnement, sous une piste cyclable. On ne

cherche plus à éliminer au moyen d'une destruction définitive ces toxiques. On les entrepose plutôt dans un endroit présentant un «risque acceptable» pour la population et l'environnement.

Les retombées fiscales du programme de réhabilitation des sols urbains ont été dévoilées hier par le maire de Montréal, Pierre Bourque, qui faisait le bilan de ce programme provincial, lancé l'an dernier à la même date par le ministre de l'Environnement, Paul Bégin. Ce dernier assistait lui aussi à la conférence de presse convoquée sur le site des anciennes usines Angus, en pleine conversion résidentielle et commerciale.

Le programme de réhabilitation des terrains contaminés autorise Québec à payer la moitié du nettoyage des sites remis en valeur par les

Villes de Montréal et de Québec ou par des promoteurs locaux. Québec a réservé 30 millions aux projets montréalais, 10 millions à ceux de la vieille capitale et il vient d'ajouter ce printemps une autre tranche de 50 millions pour les autres villes qui voudraient en faire autant.

Jusqu'ici, ont révélé Québec et Montréal hier, 24 projets de réhabilitation, privés et publics, ont été retenus, dont les travaux de nettoyage vont coûter 17 millions, une somme partagée également. Depuis la mise en place de ce programme provincial, 28 % des 30 millions alloués au territoire montréalais ont été engagés. Globalement, la réhabilitation de ces anciens terrains, pour la plupart d'anciens terrains industriels, va «entraîner des investissements qui totaliseront plus de 610 millions» et 2000 emplois permanents.

### Ateliers Angus

Le seul projet des anciens Ateliers Angus va générer à lui seul des investissements de 383 millions. Le site accueillera 800 unités de logements et des commerces.

Parmi les toxiques présents sur le site des anciens ateliers de réparation

de locomotives, on note tout particulièrement le plomb, le zinc et le cuivre ainsi que des hydrocarbures, surtout des huiles lourdes, ainsi que des BPC dans des concentrations inférieures à 10 parties par million, a précisé un porte-parole du ministre, Jean Rivest. Il y a quelques années, le règlement québécois sur les déchets dangereux considérait à ce titre les BPC à partir de 0,3 ppm. Le nouveau règlement a placé la barre à 50 ppm. Et hormis les BPC, il exempte les sols contaminés des normes du règlement sur les matières dangereuses même si les concentrations obligeraient, par exemple, un industriel à les éliminer plutôt qu'à les enfouir.

Les 154 000 tonnes de terre contaminées des terrains Angus ont été déplacées dans une cellule recouverte d'un mètre d'argile. Cette cellule d'enfouissement de toxiques trônera dans un parc qui lui servira de «zone tampon». Une partie se retrouvera sous une piste cyclable.

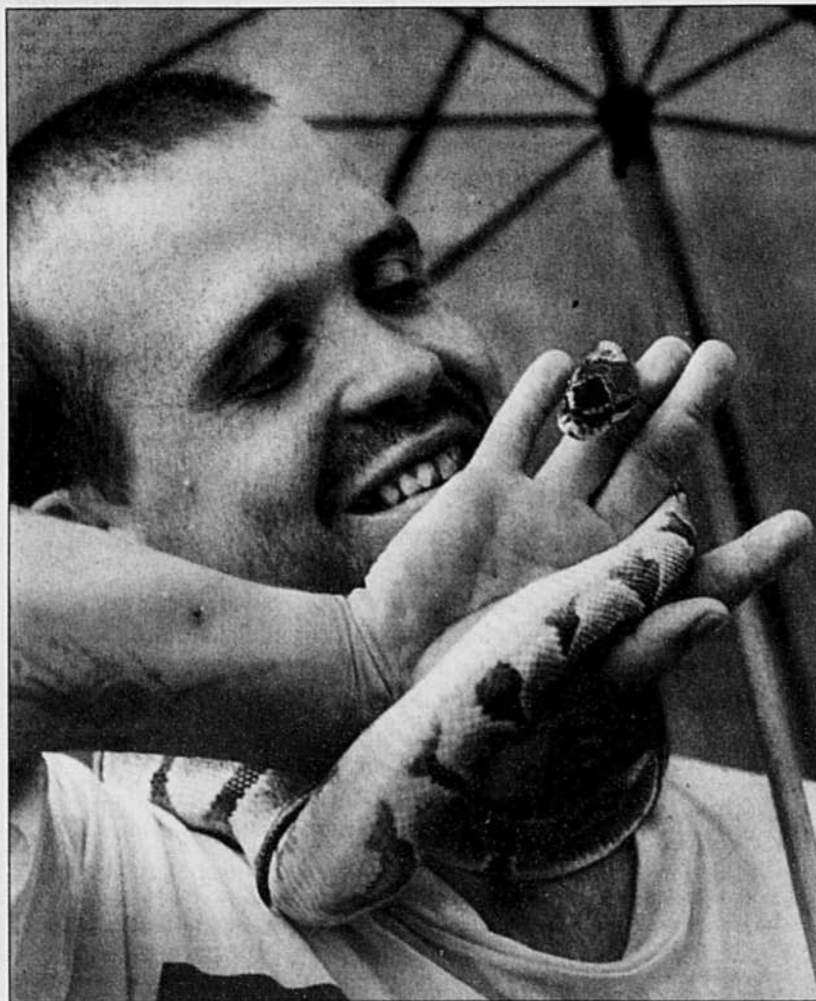
Selon le ministre Bégin, il en aurait coûté non pas sept millions mais 19 millions pour éliminer la terre contaminée des 24 projets du territoire de Montréal au lieu de la déplacer pour

la confiner en cellule, souvent sur le même terrain. Dans le cas des terrains Angus, le Groupe immobilier CP, la filiale de la société ferroviaire, va demeurer propriétaire et responsable juridique de la cellule actuellement construite dans le parc de ce projet résidentiel et commercial. Sa responsabilité aurait cessé si on avait plutôt fait enfouir cette même terre dans la cellule de Citec, à Ville LaSalle, a noté un porte-parole.

Le ministre de l'Environnement a affirmé que, si le promoteur n'avait pas obtenu une subvention de 3,5 millions de Québec, soit la moitié du coût actuel de la réhabilitation de ses terrains du site Angus, il aurait mis son projet de 383 millions de côté, pour cause de non-rentabilité!

Le maire Bourque a insisté de son côté pour dire qu'aucun terrain industriel de Montréal ne serait décontaminé par les promoteurs privés, qui les abandonneraient plutôt à la Ville si Québec ne leur donnait pas un coup de main financier et n'avait pas fait preuve de souplesse par la mise en place d'un système qui permet le confinement sur place moyennant une analyse de risques affirmant qu'il n'y en a pas!

## Gare au boa!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CE N'EST PAS la pluie qui va empêcher Claude Deschênes de promener son boa royal préféré. Que les baladeurs du parc Lafontaine, à Montréal, qui seraient du type craintif se le tiennent pour dit.

### EN BREF

#### La cour donne raison à Lachine

(Le Devoir) — La Cour du Québec a finalement renversé une décision de la Commission d'accès à l'information et donné raison à la Ville de Lachine contre ceux qui l'accusaient depuis six ans de cacher certains faits sur les notes de frais réclamés par ses élus et ses cadres. Cette affaire, qui a suscité bien des débats et déchainé bien des passions, avait eu pour point de départ la demande d'un citoyen d'avoir accès non pas seulement à un résumé mais au détail des frais remboursés. Cette demande avait été rejetée par la muni-

cipalité en vertu de la protection des informations confidentielles. Une décision de la Commission d'accès à l'information avait par la suite partiellement donné raison au citoyen. Le jugement de la Cour du Québec, dévoilé lundi soir à l'occasion d'une séance du conseil municipal, vient contredire la Commission. Ce qui a amené hier la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) à demander au gouvernement d'intervenir le plus tôt possible pour corriger la situation.

### Élections de 2002 à Montréal

## Les partis d'opposition s'activent en vue d'un regroupement

Après s'être déchirés avant et pendant les dernières élections montréalaises, les élus d'opposition carburent maintenant à la solidarité. Déjà, le groupe de parlementaires travaillera d'une seule voix, ce qui semble servir de prélude à une fusion.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Les partis politiques d'opposition à Montréal planifient un regroupement en vue des élections municipales de 2002.

«Il y a des discussions de regroupement. On veut profiter de l'été pour arriver à l'automne avec quelque chose. C'est une voie inévitabile», a confirmé au Devoir le chef de Nouveau Montréal, Jacques Duchesneau.

Candidat à la mairie en novembre dernier, M. Duchesneau avait refusé une proposition de fusion de dernière minute (une semaine avant le scrutin) venant de son adversaire Jean Doré. Huit mois plus tard, la réélection de Pierre Bourque grâce à la division du vote d'opposition aidant, M. Duchesneau prône la solidarité.

Cette préoccupation est partagée par l'Equipe Montréal, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et la Coalition démocratique de Montréal (CDM). «D'ici le 31 décembre, il faut lancer le message qu'on ne peut pas être divisé pour l'élection de 2002. C'est un simple calcul mathématique; le dernier scrutin nous l'a démontré», a indiqué le directeur général d'Equipe Montréal, l'ancien conseiller municipal Pierre Goyer.

Déjà, l'ensemble des élus d'opposition à l'hôtel de ville ont convenu de travailler ensemble afin de faire front commun contre l'administration du maire Pierre Bourque. Les premiers effets de cette nouvelle collaboration devraient se faire sentir à compter de la prochaine assemblée du conseil municipal en août, promet-on.

«Si les élus réussissent à travailler ainsi, ce sera le véritable point de départ pour aller plus loin», estime M.

Goyer, qui ne veut rien bousculer mais qui espère tout de même que la machine se mette en branle dès l'automne.

Equipe Montréal, Nouveau Montréal, la CDM et le RCM ne sont pas de parfaits étrangers. Les trois premiers partis ont été créés en grande partie par des dissidents du RCM. Il y a donc à certains niveaux des affinités et même des amitiés, mais aussi probablement encore des traces d'amertume.

«Nous en avons discuté en exécutif à deux reprises. Le RCM est ouvert à toute discussion. C'est parmi nos priorités. Mais il y aura des conditions préalables. Le thème, "Il faut battre Bourque", ne suffit plus. Il faut corriger le déficit démocratique à Montréal», a expliqué le président du RCM, Abe Limonchik.

Jacques  
Duchesneau

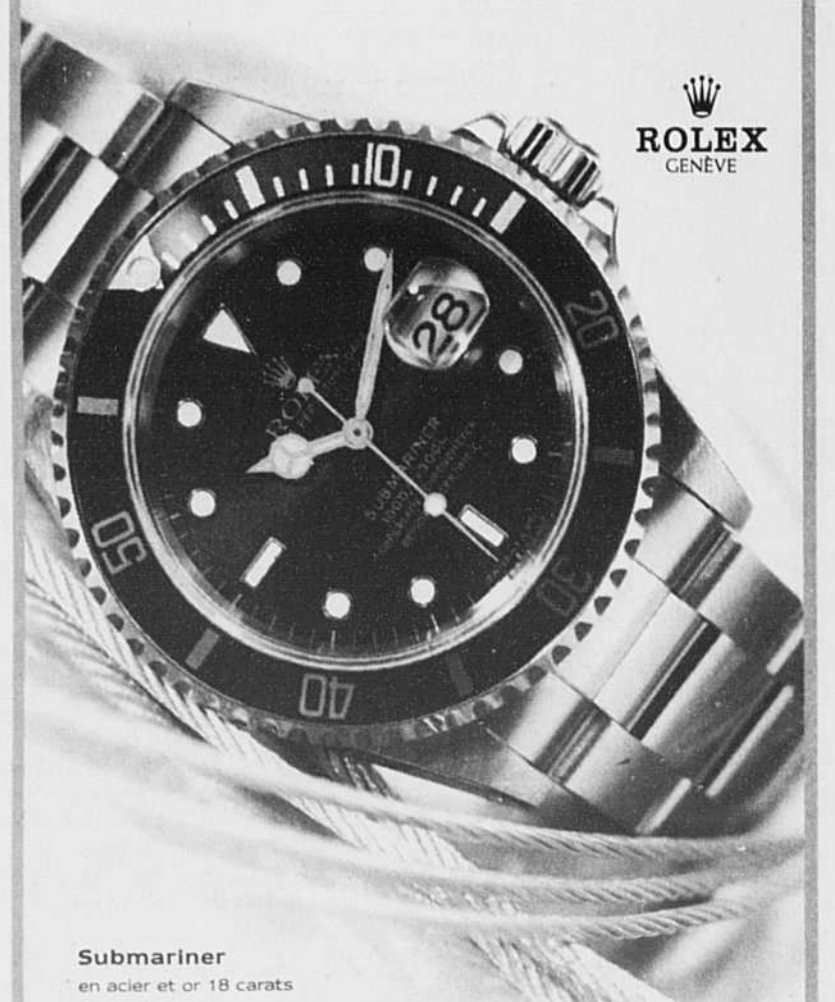
Pour ce dernier, l'actuelle administration fonctionne comme une dictature, le conseil municipal n'ayant aucune prise sur les décisions importantes et les citoyens étant complètement évacués. M. Limonchik souhaite par ailleurs que le travail pour réunir les forces politiques d'opposition se fasse sous l'égide du RCM, qui a une tradition progressiste des structures. Depuis un an et demi, le RCM est également devenu synonyme de

discorde et même de guerres fratricides. «Je souhaite que l'on franchisse rapidement la prochaine étape car il y a deux dangers: agir trop tard et vouloir créer à tout prix un nouveau véhicule», affirme M. Limonchik.

Pour Pierre Goyer, la bannière et la façon de se regrouper, de fusionner ou de former une fédération est davantage d'ordre technique. L'important est de maintenir un dialogue et de partager une même volonté de collaboration. «Il faut travailler en ménageant les susceptibilités de chacun», souligne M. Goyer.

## Bijouterie Gambard

Vente et service technique

Submariner  
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Solde estival  
20% à 60%  
de rabais et plus

BOUTIQUE

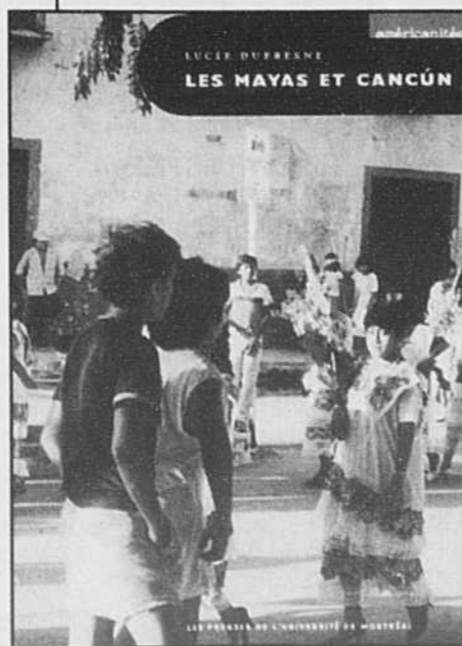


Enfants Des Longchamps

0-18 ans • Maternité

1007, rue Laurier Ouest  
Montréal (Québec) H2V 2L1  
Tél.: 274-2442

### « Au-delà des cartes postales »

Lucie Dufresne  
Les Mayas et Cancun  
348 pages • 34,95 \$L'identité maya confrontée  
au développement  
du tourisme.LES PRESSES DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉALEn vente chez votre libraire  
DISTRIBUTION FIDES

# LE DEVOIR

## POLITIQUE



Le premier ministre Jean Chrétien a accueilli hier, à Ottawa, le secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali, à l'occasion de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Boutros Boutros-Ghali à Ottawa

## La Francophonie a encore du chemin à faire pour s'affirmer

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Malgré le virage politique pris au Sommet de Hanoi, en 1997, la Francophonie a encore du travail à faire pour s'affirmer et faire valoir ses valeurs, a indiqué hier le secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali, devant les membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunis à Ottawa pour leur session annuelle.

«Je vous demande de m'aider. Notre Francophonie est encore trop méconnue, trop ignorée dans les actions qu'elle conduit. Nous devons tous ensemble mobiliser nos forces pour imposer notre image et nos projets. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions être véritablement une organisation internationale à part entière et que nous pourrions participer, avec [les autres organisations], à la vie internationale en y diffusant nos valeurs», a-t-il déclaré hier, lors des cérémonies d'ouverture de l'Assemblée.

Le premier ministre Jean Chrétien s'est montré plus optimiste, jugeant la Francophonie en «plein essor». «De sommet en sommet, la Francophonie élargit sa vision, s'attaque à de nou-

veaux défis et se donne aussi une meilleure cohérence, une action plus pertinente et, surtout, des moyens plus adéquats.»

Il considère d'ailleurs que «le sommet de Hanoi a transformé la dynamique de la Francophonie pour en faire un véritable forum international et un acteur de plus en plus important dans le monde».

Mais aux yeux du secrétaire général, la Francophonie elle-même devra faire davantage pour promouvoir la démocratie en son sein. «Je suis inquiet d'un certain nombre d'atteintes à la démocratie que nous avons vues ces derniers temps dans certains États membres de la Francophonie. Je sais par expérience que c'est un combat continu et à long terme.»

Selon lui, le regroupement des parlementaires francophones, qui a acquis, lors du Sommet de Hanoi, le statut d'assemblée consultative de la Francophonie, peut faire sa part.

Mais l'APF devra, pour avoir de l'influence, contrer une tendance relevée par le président de l'Assemblée nationale française, Laurent Fabius, lors

des cérémonies d'ouverture. À son avis, les parlementaires de partout ont perdu du pouvoir au profit de l'exécutif. «Un rééquilibrage est nécessaire et implique le renforcement et le renouvellement des fonctions des Parlements démocratiques», a-t-il dit.

La direction de l'APF estime avoir franchi un pas important dans cette direction hier, alors qu'elle a pu, pour la première fois de son histoire, demander des comptes au secrétaire général, jouant ainsi son rôle d'Assemblée parlementaire, a indiqué le président de l'Assemblée nationale du Québec, Jean-Pierre Charbonneau.

L'APF entend aussi profiter de son nouveau pouvoir de recommandations au sein de la direction, des ministres et des chefs d'État et de gouvernement qui tiendront leur huitième sommet à Moncton du 3 au 5 septembre prochain. Le vice-président de l'APF, le Sénégalais Cheikh Cissokho, se montre toutefois réaliste et convient que les recommandations de l'Assemblée ne seront pas toujours reprises. «C'est à nous de nous affirmer.»

Jean Chrétien,  
lui, juge la  
Francophonie  
«en plein  
essor»

## Ottawa envisagerait des correctifs à l'assurance-emploi

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Les projets-pilotes que le gouvernement fédéral pense mettre sur pied pour atténuer quelques-uns des effets les plus controversés de la réforme de l'assurance-emploi offrent des pistes intéressantes mais demeurent insuffisantes, juge le critique bloquiste Paul Crête.

Le ministère du Développement des ressources humaines examine de très près les impacts de la réforme et étudie différentes options, a confirmé Sylvie Bussièrès, porte-parole du ministre Pierre Pettigrew. Elle a toutefois refusé de confirmer les informations parues dans le *Globe and Mail* et qui font état de correctifs pouvant coûter environ 380 millions de dollars par année.

Selon le quotidien, ils seraient introduits dans l'ensemble du pays dès l'automne sous la forme de quatre projets-pilotes. Ces derniers seraient étudiés pendant une durée de trois ans et pourraient ensuite devenir permanents.

Un des projets baisserait de 700 à 600 le nombre d'heures exigées pour avoir droit à un congé parental, de maternité ou d'adoption. Un autre projet toucherait des personnes qui n'occupent plus un emploi salarié depuis un à cinq ans. Ces personnes, surtout des femmes et des gens qui retournent aux études, n'auraient plus, une fois de retour sur le marché du travail, à accumuler 910 heures pour se qualifier mais seulement 700.

Le troisième projet viserait les travailleurs saisonniers et à contrat. En vertu de la réforme, ces personnes, qui font appel à l'assurance-emploi de façon cyclique, voyaient leurs prestations diminuées de 1% après chaque période de 20 semaines. Ces pénalités, qui ne peuvent dépasser 5% au total, existeraient toujours, mais une personne qui travaille plus longtemps avant de faire une nouvelle demande verrait ses prestations rehaussées. Le dernier projet assouplirait une règle peu connue qui consiste à récupérer une partie des prestations versées auprès des personnes ayant un revenu supérieur à 39 000 \$.

«Ces propositions comportent des éléments qui, pris séparément, sont intéressants, mais on passe à côté du problème de fond qui est le contrôle de la caisse de l'assurance-emploi. Plutôt que d'être entre les mains de ceux qui y contribuent, les salariés et les employeurs, elle demeure entre les mains d'un tiers, le gouvernement, ce qui la laisse à la merci des aléas politiques», note le député du Bloc québécois, Paul Crête.

À son avis, l'absence de mesures pour les jeunes, que la réforme a durement touchés aux dires du rapport, est inacceptable. Il juge discriminatoire de faire payer aux jeunes des cotisations dès la première heure travaillée tout en exigeant d'eux 910 heures de travail avant de les considérer admissibles à l'assurance-emploi.

Le délai de trois ans rend Paul Crête prudent. Il se demande si en optant pour des projets-pilotes — ce qui évite de modifier la loi — le gouvernement ne se livre pas à un quelconque «bricolage» destiné à permettre au gouvernement de passer le cap des prochaines élections sans essuyer autant de critiques que la dernière fois.

En 1997, les libéraux ont perdu tous leurs sièges en Nouvelle-Écosse et un grand nombre de sièges dans les provinces atlantiques, les plus touchées par la réforme.

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



### Université d'Ottawa : Psychologie

L'École de psychologie de l'Université d'Ottawa prévoit nommer une scientifique hautement qualifiée pour un Programme d'appui aux professeures universitaires (APU) du CRSNG. Les candidates doivent détenir un Ph.D. dans n'importe quel domaine de la psychologie expérimentale relié aux sciences de la vie au moment de l'embauche. Les personnes nommées assumeront un poste au rang de professeure adjointe conduisant à la permanence; le salaire minimum de l'année en cours est de 45 352 \$. L'entrée en fonction sera normalement le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Un dossier montrant une très bonne productivité en recherche et un engagement à l'enseignement est requis. On s'attend à ce que la candidate participe au programme d'enseignement de l'École dans la mesure où la bourse le permet. La maîtrise du français et de l'anglais (i.e., capacité d'enseigner dans les deux langues) est essentielle. Les candidatures devraient être soumises à l'École de psychologie avant le 1<sup>er</sup> septembre 1999. La candidate retenue devra être prête à soumettre un dossier complet au CRSNG au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 1999. Adresser une lettre accompagnée d'un curriculum vitae, du nom et de l'adresse de trois répondants qui adresseront des lettres de référence, un résumé détaillé de vos intérêts de recherche et un aperçu de votre projet, ainsi que les tirés à part de deux publications récentes au :

Dr Henry Edwards, Directeur adjoint intérimaire,  
École de psychologie, Pavillon Lamoureux,  
Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 6N5.

Conformément aux règlements de l'immigration canadienne, cette annonce s'adresse aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux immigrante(s) reçue(s). Les détails du programme APU peuvent être obtenus dans le site Web du CRSNG ([www.nserc.ca](http://www.nserc.ca)).

### Carrières & Professions

Les  
samedis  
et les mercredis  
dans  
Le Devoir

Renseignements :  
Christiane Legault, (514) 985-3316

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal est à la recherche de candidats et de candidates en vue de combler le poste de directeur général. La Ville, qui emploie près de 13 000 personnes œuvrant dans les 17 services municipaux et à la direction générale, gère un budget de 1,8 milliard de dollars.

Les principaux axes stratégiques de développement que l'administration municipale s'est donnée pour les prochaines années s'articulent autour des préoccupations suivantes :

- réaliser une ville modèle basée sur le développement durable;
- offrir des services de qualité faisant appel à la participation et à la fierté des citoyens et des employés;
- maximiser le potentiel de la Ville de Montréal grâce à une fiscalité concurrentielle;
- renforcer le développement économique et le rayonnement international de la Ville de Montréal.

Les attentes liées aux responsabilités confiées au futur directeur général toucheront :

- la création et la mise en place d'une gestion moderne adaptée aux besoins de la population et visant le meilleur intérêt du public;
- l'utilisation optimale des ressources humaines et financières pour atteindre les objectifs adminis-

tratifs de la façon la plus efficace et efficiente possible;

- le changement en profondeur de la culture organisationnelle dans le respect des valeurs fondamentales de la fonction publique.

Pour répondre à ces attentes, le candidat idéal devra posséder un diplôme de deuxième cycle en administration et devra avoir accumulé au moins dix années d'expérience pertinente. Enfin, cette personne aura su, entre autres, se faire reconnaître pour ses compétences en gestion et ses habiletés administratives fortement axées sur l'action, posséder une vision stratégique de la fonction publique qui suscite l'enthousiasme et favorise l'engagement. Cette personne fera preuve de beaucoup d'énergie et de dévouement pour relever les défis liés au bien-être des citoyens et des citoyennes de Montréal.

Les personnes intéressées par cette offre d'emploi sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 31 juillet 1999 au :

Service du personnel  
À l'attention du directeur  
333, rue Saint-Antoine Est  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2X 1R9

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, la Ville de Montréal invite les femmes et les membres de communautés culturelles à soumettre leur candidature.



### LE BUREAU DE SANTÉ DU DISTRICT DE THUNDER BAY

en tant que partenaire dans la prestation de services du langage et de la parole aux enfants d'âge préscolaire est à la recherche d'un(e)

#### ORTHOPHONISTE BILINGUE

Le bureau de santé dessert les enfant d'âge préscolaire dans la ville et dans le district de Thunder Bay. Le poste est situé à Thunder Bay et requiert des déplacements dans le district.

L'orthophoniste fournira des services d'évaluation et d'intervention, ainsi que de l'éducation et de la formation aux parents et à la communauté. Les services seront offerts en français et en anglais.

Les candidat(e)s devront détenir une maîtrise en orthophonie et être admissible à l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (OAOO).

Les candidat(e)s devront faire parvenir leur demande à l'attention de Madame Lucille Keeler, Adjointe aux Ressources humaines, d'ici le 26 juillet 1999.



Santé à Vie!

999, rue Balmoral,  
Thunder Bay (Ontario) P7B 6E7  
1-807-625-8806 [www.tbdu.on.ca](http://www.tbdu.on.ca)

Une jeune entreprise œuvrant dans le domaine du stationnement offre une opportunité de faire carrière à deux personnes dynamiques et intéressées à se tailler une place à titre de cadres.

#### ADJOINT(E) AUX COMMUNICATIONS

Sous la direction de la vice-présidente gestion de la clientèle et des communications, participe à l'élaboration du plan de communication et à la réalisation de dossiers majeurs (rapport annuel, campagne publicitaire, programmes de commandites, enquêtes marketing, relations médias, etc.); coordonne le travail des fournisseurs; rédige les communiqués et les documents promotionnels; représente l'entreprise et établit des relations de collaboration avec les différents partenaires; planifie et assure le suivi du budget sous sa responsabilité.

Exigences minimales: Diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en communications; autonomie; esprit d'analyse; excellent français écrit et parlé; bonne connaissance de l'anglais; connaissance des principaux logiciels informatiques.

#### DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Sous la direction de la vice-présidente gestion de la clientèle et des communications, coordonne le travail du personnel sous sa responsabilité; veille à ce que la culture, l'image de professionnalisme et les valeurs de gestion de l'entreprise soient transmises par les différents politiques et pratiques de gestion; planifie et assure le suivi du budget sous sa responsabilité; voit à la promotion des différents services de l'entreprise et coordonne certains projets spéciaux.

Exigences minimales: Diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en communications, en marketing ou toute autre spécialité reliée à ce travail; autonomie; capacité de rédiger des rapports clairs et concis; excellent français écrit et parlé; bonne connaissance de l'anglais; connaissance des principaux logiciels informatiques.

Expédiez votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation, en spécifiant le titre du poste, avant le 19 juillet 1999 à:

Tour de la bourse, C.P. 498  
800, Place Victoria  
Montréal, Québec H4Z 1J7

Seules les personnes répondant aux critères recevront une réponse — (La politique d'équité dans l'emploi sera respectée et les c.v. pertinents seront conservés durant un an).

### EN BREF

## Processus de nomination des juges critiqué

(PC) — Un rapport rédigé par Jacob Ziegel, professeur de la faculté de droit de l'Université de Toronto, estime que le processus de nomination des juges de la Cour suprême est antidémocratique et irrespectueux de la Charte des droits et libertés. «La méthode de nomination des juges à la Cour suprême du Canada est tout simplement incompatible avec notre constitution moderne, avec une véritable démocratie et une des chartes des droits les plus généreuses du monde occidental», a affirmé l'auteur dans un ouvrage rendu public, hier, par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP). M<sup>r</sup> Ziegel poursuit en enjoignant le gouvernement fédéral, les provinces, la communauté juridique et les citoyens à relancer une démarche pour encourager des changements dans ce processus consistant à laisser le premier ministre procéder au choix des juges de la Cour suprême. «Si des aspirants au poste de premier ministre du Canada doivent subir un processus d'examen public minutieux, pourquoi se contenter de moins dans le cas d'un candidat à la Cour suprême qui demeurera à son poste longtemps après que le premier ministre aura disparu de la scène publique?»

# LE DEVOIR

# LE MONDE

Y O U G O S L A V I E

## La contestation s'amplifie

### Un premier contingent russe atterrit à Pristina

L'opposition au président yougoslave Slobodan Milosevic a tenu des manifestations dans plusieurs villes du pays. Les adversaires du président sont regroupés autour de l'ancien maire de Belgrade, Zoran Djindjic, contre lequel le pouvoir a engagé des poursuites judiciaires pour insoumission pendant la campagne aérienne de l'OTAN.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — La contestation du pouvoir du président yougoslave Slobodan Milosevic s'amplifie avec de nouvelles manifestations qui ont eu lieu au cœur de la Serbie par l'opposition regroupée autour de l'ancien maire de Belgrade Zoran Djindjic.

Rentré à Belgrade dimanche après deux mois d'absence, le président du Parti démocratique (DS) a été la figure de proue d'un rassemblement hier à 19h, à Uzice (200 kilomètres au sud de Belgrade), ville aux mains de l'opposition depuis 1997.

Slobodan Milosevic «doit partir tout de suite» si la Serbie veut éviter une guerre civile, a déclaré Zoran Djindjic.

L'ancien maire de Belgrade a été acclamé par plus de 5000 sympathisants rassemblés dans le centre-ville à l'appel de l'Alliance pour des changements, coalition d'opposition dominée par son Parti démocratique.

«Ne nous laissons pas entraîner dans la dernière guerre que Milosevic n'ait pas encore provoquée, la guerre civile», a lancé M. Djindjic. «Il doit partir tout de suite, sans marchandages, sans choix.» M. Djindjic a appelé la population à transformer son mécontentement en «un mouvement populaire général afin de libérer le peuple serbe de l'esclavage». Le pouvoir serbe a engagé contre le chef du DS des poursuites judiciaires pour insoumission pendant la campagne aérienne de l'OTAN. S'il était reconnu coupable, M. Djindjic — qui s'était réfugié au Monténégro durant la guerre et a fait de nombreux voyages à l'étranger, très critiqués par les autorités — serait passible de cinq à 20 ans de prison, selon son avocat, M. Sinisa Nikolic.

Fait significatif, la contestation a gagné pour la première fois Leskovac (250 kilomètres au sud de Belgrade), fief traditionnel du Parti socialiste (SPS) de M. Milosevic, où 20 000 personnes ont réclamé lundi soir la démission du président yougoslave.

Des réservistes de l'armée mobili-

sés au Kosovo pendant les frappes aériennes de l'OTAN se sont joints aux protestataires qui scandaient «Sloba va-t'en», «Nous voulons des changements».

La contestation n'a pas encore vraiment gagné Belgrade, où des opposants ont lancé lundi une timide campagne pour la démission du président Milosevic, organisée par les syndicats indépendants et une cinquantaine d'organisations non gouvernementales regroupées dans l'Action yougoslave (JA). Les organisateurs avaient installé dans le centre-ville une urne dans laquelle les passants étaient invités à déposer un tract réclamant le départ «immédiat» de M. Milosevic. Ils n'ont pas fait recette: en une journée, seulement 1199 Belgradois ont «voté», a indiqué à l'AFP Milan Nikolic, vice-président de la JA.

L'assemblée municipale de Novi Sad, chef-lieu de la province de Voïvodine (nord), a réclamé de son côté hier la démission du président yougoslave Slobodan Milosevic, a rapporté l'agence Beta. Novi Sad, contrôlée par l'opposition, est la première ville de Serbie dont les élus locaux demandent la démission du président yougoslave.

La manifestation d'Uzice a été convoquée par l'Alliance pour des changements (SZP), coalition d'une demi-douzaine de partis dominée par le DS, qui avait déjà regroupé 10 000 personnes il y a une semaine à Cacak (180 kilomètres au sud de Belgrade) sans que la police intervienne, bien que les rassemblements soient officiellement interdits. Elle doit être suivie de meetings, du 8 au 26 juillet, dans six villes de Serbie: Prokuplje, Sabac, Kraljevo, Kragujevac, Pancevo et Jagodina, selon Vladan Batic, coordonnateur de la SZP.

«Démission de Milosevic, formation de gouvernements de transition (yougoslave et serbe), élections libres sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)» sont les objectifs que la SZP s'est assignés d'ici à la fin de l'année.

Le premier détachement du contingent russe devant participer aux opéra-



NIKOLA SOLIC REUTERS

Arrivée à Pristina d'un Ilyushin-76 chargé d'aide humanitaire.

tions de maintien de la paix au Kosovo est arrivé hier à l'aéroport de Pristina-Slatina. Un responsable russe présent sur place a confirmé que l'Ilyushine-76 qui s'est posé dans la matinée transportait le premier groupe du gros des forces russes attendues dans la province. Il a ajouté que d'autres vols étaient attendus par intervalles de deux heures.

Moscou ne disposait jusqu'alors dans la province du sud de la Serbie de d'environ 200 parachutistes. Venus de Bosnie, ils avaient devancé de quelques heures l'arrivée à Pristina des forces de l'OTAN, le 12 juin dernier.

Le déploiement de l'essentiel du contingent russe, qui doit comprendre à terme 3600 hommes, avait ensuite été retardé par des divergences entre Moscou, Washington et l'OTAN sur les modalités précises de leur mission, et notamment sur leur structure de commandement. Ce premier groupe est arrivé en provenance de la base aérienne de Pskov, à 600 kilomètres au nord-ouest de Moscou.

A Moscou, Nikolaï Staskov, de l'état-major des forces russes aéroportées, avait précisé à la chaîne de télévision NTV que l'appareil transportait une trentaine de soldats de la paix ainsi que leur équipement. Un autre appareil devait partir de Pskov et un troisième décollage était prévu dans la journée sur

la base d'Ivanov, près de Moscou. Le reste des 3600 hommes appelés à se déployer dans la province serbe quittera la Russie dans les prochains jours.

Au cours du week-end, plusieurs appareils prêts à décoller pour Pristina avaient été cloués au sol par la décision de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie, prise à la demande de l'OTAN et des Etats-Unis, de leur interdire un couloir aérien.

### Kouchner a confiance

Enfin, Bernard Kouchner, nouvel administrateur civil des Nations unies au Kosovo, a estimé hier que la paix et la démocratie pourraient être ramenés dans la province en dépit des difficultés que va devoir affronter son administration.

Il a rencontré à Genève le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour évoquer le contenu de sa mission et a annoncé qu'il se rendrait à Pristina, capitale du Kosovo, lundi et mardi prochain pour prendre la relève de Sergio Vieira de Mello, administrateur intérimaire.

Bernard Kouchner a fait part de son optimisme sur la reconstruction de la province: «Le retour des réfugiés a été rapide. La manière dont la reconstruction démarre, déjà maintenant, est plus rapide que l'on ne peut penser».

E N B R E F

### Embassade en Algérie

Alger (Reuters) — Six soldats algériens ont été abattus et deux autres blessés dans une embuscade tendue par un commando du Groupe islamique armé (GIA) dans la région de Jijel, à 240 kilomètres à l'est d'Alger, écrit mardi le quotidien *Liberté*. L'attaque s'est produite dimanche près du village d'El Aouma, le jour où le président Abdelaziz Bouteflika annonçait la grâce de prisonniers islamistes non impliqués dans des crimes de sang ou des viols. Le GIA, le plus radical des mouvements islamistes armés d'Algérie, a refusé tout pourparler de paix avec le gouvernement, contrairement à l'Armée islamique du salut (AIS). La branche armée du Front islamique du salut (FIS) a annoncé le mois dernier qu'elle renonçait à la lutte armée.

### Pilule du lendemain

Berlin (AFP) — Les autorités médicales allemandes ont donné hier leur feu vert à la commercialisation de la pilule abortive, brisant un nouveau tabou sur l'avortement, auquel l'influence de l'Eglise catholique et la démocratie chrétienne restent farouchement opposées. La pilule RU-486 ou Mifégyne, en vente en France depuis 1988, en Grande-Bretagne et en Suède, pourrait être disponible en Allemagne à l'automne après fabrication d'emballages et notices en allemand et après que les médecins eurent été dûment informés sur le produit. La décision de l'Agence allemande du médicament fait suite à une demande d'enregistrement déposée le 6 avril par les laboratoires Exelgyn, le propriétaire des droits, auprès de l'Agence européenne du médicament à Londres. La décision des autorités médicales fédérales est aussi l'aboutissement d'une initiative controversée lancée par le gouvernement Schroeder dès son arrivée au pouvoir, à l'automne. La nouvelle majorité levait ainsi le veto imposé par les conservateurs sous le chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl.

### On ne lance plus

(AFP) — Le gouvernement du Kazakhstan a interdit hier jusqu'à nouvel ordre les tirs de fusées depuis la base de lancement de Baïkonour, utilisée par les Russes, à la suite de la chute d'un satellite lundi soir, a annoncé le ministre kazakh des Affaires étrangères. «Nous allons créer un commis-

sion gouvernementale composée de représentants kazakhs et russes, qui sera chargée d'enquêter sur cet incident», a déclaré un porte-parole du ministère. Lundi soir, un satellite militaire de communication russe Radouga-1 s'est écrasé dans la partie russe de l'Altaï, une chaîne montagneuse à cheval sur la Russie, la Mongolie et le Kazakhstan. Un morceau de la fusée a été retrouvé sur le territoire du Kazakhstan. La base de Baïkonour, louée par la Russie au Kazakhstan, est le seul centre de tir des vols vers la station Mir, aussi bien des vols de cargos de ravitaillement que des vols habités.

### Nigeria: réforme du secteur pétrolier

Abuja (AFP) — Le Nigeria ne conclura de nouveaux accords de commercialisation de son brut qu'avec les grandes compagnies pétrolières susceptibles de le raffiner et d'investir dans le pays, a annoncé dans un livret définissant les grandes lignes de sa politique, rendu public lundi, l'Organisation nationale nigérienne du pétrole (NNPC). Le 2 juillet, le NNPC avait dénoncé les contrats proposés par l'ancien régime militaire à 41 compagnies. Le nouveau président civil, Olusegun Obasanjo, s'est engagé à «nettoyer» le secteur de l'industrie pétrolière qui assure à lui seul 95 % des exportations du pays. Le Nigeria est le septième producteur mondial de brut. Il exporte environ 1,8 millions de barils/jour, notamment aux Etats-Unis, à l'Europe et à un certain nombre de pays africains. La moitié des exportations est assurée par des partenaires des six grandes compagnies pétrolières multinationales, ainsi qu'un certain nombre d'agents commerciaux de grande taille qui assument seuls les risques liés aux fluctuations du marché. Le reste est assuré par la NNPC.

### Tripoli demande la levée des sanctions

Nations unies (Reuters) — La Libye a demandé hier aux Nations unies de lever les sanctions qui pèsent sur elle, car elle a livré deux hommes, présumés responsables de l'attentat qui a détruit un avion en 1988 au dessus de Lockerbie. Le Conseil de sécurité discutera aujourd'hui d'un rapport du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan y écrit que la Libye s'est en grande partie pliée aux exigences du Conseil, sans s'engager sur la levée des sanctions.

É T A T S - U N I S

## La première dame part à la conquête de l'Empire State

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Hillary Clinton a fait hier un grand pas vers une candidature à l'élection sénatoriale de New York l'an prochain en créant officiellement un «comité exploratoire», à la veille d'une «tourné d'écoute» dans la campagne new-yorkaise où l'accueil est pour l'instant frais.

C'est la première fois dans l'histoire des Etats-Unis que l'épouse d'un président américain se lance en politique.

Un avocat a déposé dans la matinée devant la Commission fédérale électorale, à Washington, les documents officiels créant un «comité exploratoire» pour la campagne de la «première Dame» américaine dans un Etat où elle n'a jamais vécu.

Cette étape légale permet à Mme Clinton de recueillir des fonds de campagne, ce qui devrait mettre une sourdine aux nombreuses critiques qui lui reprochent de voyager au frais des contribuables, transportée et protégée comme une «First Lady», alors qu'il s'agit de sa carrière politique personnelle.

Aujourd'hui, Mme Clinton, 51 ans, va entamer ce qui ressemble fort à une première tournée électorale de quatre jours dans le nord-ouest de l'Etat. Aucun discours important n'est attendu, selon son service de presse de campagne, qui précisait hier que plusieurs autres «tournées d'écoute» seraient organisées dans les deux mois à venir.

Première dame oblige, et bien qu'elle ne soit pas officiellement candidate, Mme Clinton sera entourée d'une armada de journalistes, dont nombre d'étrangers et d'agents du secret service.

«Je suis en politique depuis 35 ans; je me souviens des années Kennedy, lorsque Bobby a fait campagne pour la sénatorialité (de 1964), et je n'ai jamais rien vu de pareil», commentait pour le *Daily News* Michael Bragman, chef de la majorité

démocrate à l'assemblée de l'Etat.

Symboliquement, la première étape de Mme Clinton, aujourd'hui matin, sera la ferme de Daniel Patrick Moynihan, 72 ans, le bouillonnant sénateur démocrate qui renonce à se représenter dans 16 mois et devrait l'adoubier comme son successeur. Elle circulera ensuite durant quatre jours dans la région, une place forte républicaine, pour achever son voyage dans la capitale de l'Etat, Albany.

Selon un sondage du collège Quinpiac publié aujourd'hui, Hillary Clinton est écartée 38 % à 51 % dans l'arrière-pays new-yorkais par son adversaire le plus probable, le maire républicain de New York Rudolph Giuliani. La ville de New York, massivement démocrate et où elle a déjà fait 12 visites depuis le début de l'année, permet à Mme Clinton de faire jeu égal avec M. Giuliani dans l'ensemble de l'Etat. Un autre adversaire potentiel et populaire pourrait être le gouverneur républicain, George Pataki.

M. Giuliani, qui n'est pas officiellement candidat mais dont le comité exploratoire a déjà recueilli trois millions de dollars, a principalement attaqué Mme Clinton sur le fait qu'elle est totalement étrangère à l'Etat, née dans l'Illinois, épouse d'un homme politique de l'Arkansas puis résidente de Washington. Les règles électorales de New York imposent aux candidats d'y avoir une résidence à la veille du scrutin, ne serait-ce qu'une chambre d'hôtel.

«Un facteur joue en sa faveur: le calendrier», commentait hier le *New York Times*. Mme Clinton a le temps de s'imposer dans le paysage local, ses apparitions étant évidemment systématiquement couvertes par les médias, expliquant en substance le quotidien. Quant à M. Giuliani, en revenant trop souvent sur le sujet, il risque de «vacciner Mme Clinton contre les attaques sur cette question lorsqu'elles seront réellement importantes, l'an prochain», selon le journal.

## Elsine n'en veut plus d'autre

Moscou — Le président russe Boris Eltsine, à un an de la fin d'un mandat au bilan controversé, a levé le voile hier sur son testamant politique, souhaitant à la Russie l'arrivée au pouvoir l'année prochaine d'une équipe de «jeunes» énergiques.

Dans un rare entretien à la presse russe au quotidien *Izvestia*, Boris Eltsine, 68 ans, annonce clairement qu'il ne briguera pas un troisième mandat contrairement à ce qu'affirmaient de nombreuses rumeurs soulignant son

goût immodéré pour le pouvoir.

Elu une première fois en 1991 puis début juillet 1996, M. Eltsine se considère toujours le garant de la stabilité face notamment à ses bêtes noires de toujours, les communistes.

Aujourd'hui, «ma tâche principale, ce sont bien sûr les élections, parlementaires et présidentielle», prévues respectivement en décembre 1999 et juin 2000. «Il faut qu'elles se déroulent de façon juste», poursuit-il.

Agence France-Presse

## Bagdad accuse l'ONU de semer des œufs de criquets dans les champs

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Une nouvelle crise a éclaté hier entre l'ONU et l'Irak qui a exigé le rappel d'un démineur néo-zélandais des Nations unies, accusé d'avoir tenté de détruire les récoltes dans le nord du pays.

Le ministère irakien des Affaires étrangères a convoqué hier matin le Coordonnateur des affaires humanitaires de l'ONU à Bagdad Hans von Sponck et lui a remis un memorandum réclamant le départ d'Irak du Néo-Zélandais dans un délai de 72 heures, a annoncé l'agence officielle INA.

Il s'agit du premier incident de ce genre depuis le départ d'Irak en décembre 1998 des inspecteurs de l'ONU chargés du désarmement irakien (UNSCOM), à la veille des frappes américaines et britanniques.

M. von Sponck a été convoqué peu après le départ de Bagdad du directeur du Bureau pour le programme irakien (OIP) Benon Sevan, au terme d'une

mission de près de trois semaines au cours de laquelle il a examiné l'application de l'accord «pétrole contre nourriture». M. Sevan avait affirmé au cours d'une conférence de presse lundi soir que ses entretiens avec les responsables irakiens avaient abouti à «résoudre un certain nombre de questions et de malentendus», sans donner de précisions.

Selon un communiqué du ministère irakien des Affaires étrangères, reproduit par l'INA, «les autorités irakiennes ont eu la certitude qu'un employé de l'ONU de nationalité néo-zélandaise, qui supervise le programme de déminage dans la province de Souleimaniya (nord-est), a enfoui au cours du mois d'avril des caisses contenant des œufs de criquets fatals pour les cultures». «Les habitants de la région ont détecté les caisses et constaté qu'elles contenaient les œufs de criquets», selon le texte.

Le communiqué irakien au ton très dur dénonce «cet acte criminel et immoral visant à saboter l'économie irakienne qui souffre de l'embargo».

Tunnel du Mont-Blanc

## L'air insufflé par les Italiens aurait nourri le brasier

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Le rapport final d'enquête franco-italien sur les causes de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc le 24 mars met l'accent sur les problèmes de ventilation de ce tunnel âgé de près de 35 ans et formule 41 propositions pour y améliorer la sécurité.

Ce rapport, rendu public hier par le ministère français des Transports, indique par ailleurs que le bilan définitif de l'incendie est de 39 morts. Le rapport d'enquête, qui devait être rendu public jeudi lors d'une conférence de presse commune des ministres français et italiens des Transports, a été diffusé plus tôt par le ministère français à la suite de sa publication partielle dans le quotidien *Le Dauphiné Libéré*.

Reprenant l'essentiel des points évoqués dans le rapport préliminaire français du 13 avril, le document de 33 pages souligne que le sinistre, qui

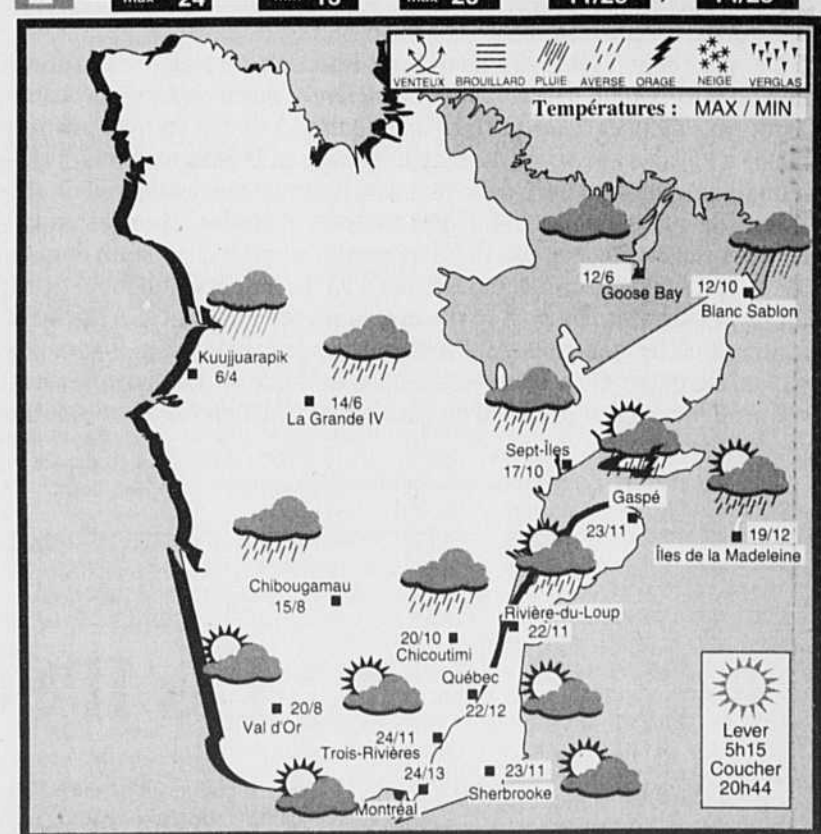
a duré au total 53 heures, a été aggravé par le fait que le responsable technique du côté italien du tunnel a insufflé de l'air frais au lieu d'extraire des fumées. L'incendie a pris en quelques minutes «des caractéristiques exceptionnelles», note le texte.

En cas d'incendie, la procédure de sécurité à appliquer «prévoit que l'extraction des fumées soit mise au maximum [...] mais cette consigne n'a pas été appliquée par le régulateur italien», note le rapport.

Le responsable technique italien présent ce jour-là «avait aperçu sur les écrans des caméras de télévision au garage 22 [à 300 m de l'incendie, côté italien] des véhicules [en train de] faire demi-tour et des usagers sur la chaussée. En son âme et conscience, il en a déduit qu'il était préférable d'introduire de l'air frais plutôt que d'extraire les fumées, afin de sauver des vies humaines», ajoute le texte.

## LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
MONTREAL	max 24	min 13	max 23	11/25	14/25



	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
QUÉBEC	max 22	min 12	max 21	11/23	13/24

	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
OTTAWA	max 24	min 14	max 23	14/25	17/26

Météo-Conseil 1 900 565-4455  
Frais applicables  
La météo à la source

Environnement Canada

# É D I T O R I A L

## Sortir de l'impasse

Plus personne ne doute de la détermination des infirmières à obtenir un règlement négocié de leur convention collective. La décision prise majoritairement ces dernières heures de poursuivre la grève en dépit de la loi 72 le démontre clairement, ce qui ne fait par ailleurs que confirmer le cul-de-sac dans lequel ce conflit est engagé.

Plusieurs infirmières n'appuyaient jusqu'ici que timidement la stratégie d'affrontement mise de l'avant par les plus militantes d'entre elles, partagées qu'elles étaient entre leurs revendications et leurs responsabilités professionnelles. Ces hésitations ont été surmontées ces derniers jours alors que, par une sorte d'effet pervers, la loi 72 semble leur avoir enlevé tout remords à agir dans l'illégalité. La légitimité de leurs revendications, que partage une large fraction de l'opinion publique, justifie à leurs yeux le geste de désobéissance civile que bien peu de syndiqués du secteur public ont osé poser depuis que leur fut reconnu le droit de négocier au début des années 60.

L'appui donné à la poursuite de cette grève illégale est un fait dont le gouvernement doit prendre acte. Que 93 % des infirmières consultées aient répondu oui en connaissant bien les représailles auxquelles elles s'exposent est significatif, cela même si à peine plus de la moitié des syndiqués ont participé à ce vote. La mobilisation des infirmières est réelle et impressionnante, mais elle ne saurait justifier de leur part une attitude déraisonnable qui serait, dans les circonstances, le refus de tout dialogue.

La poursuite de la grève vise à faire contrepoids à l'arsenal légal dont dispose le gouvernement. La valeur de ce contrepoids — que les infirmières s'achètent aujourd'hui à crédit puisqu'elles auront un jour ou l'autre à payer les amendes prévues aux lois qu'elles enfreignent — s'estompéra toutefois bien vite si la négociation n'arrive pas à reprendre et à déboucher sur une sortie honorable aux deux parties. Autrement, on se dirigera vers un enlèvement qui ne servira personne, à commencer par les membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec qui risqueront de perdre cet appui populaire dont elles bénéficient.

Les dirigeantes de la FIIQ disent souhaiter cette reprise de dialogue qui pour l'instant n'est que rhétorique. Menottées par une base qui pose des conditions impossibles, elles ne disposent pas de l'autorité d'accepter la trêve qu'exige au préalable le premier ministre Lucien Bouchard. La loi 72 est maintenant un fait incontournable et c'est naïveté de l'ignorer ou de feindre de l'ignorer. Le gouvernement ne peut reprendre des pourparlers sans un retour au travail. Autrement, il abdiquerait toute autorité devant les 400 000 autres employés du secteur public avec lesquels il aura à négocier dès l'automne prochain. La présidente Jeannie Skene ne doit pas se contenter d'être le porte-voix de ses membres. Elle doit convaincre ses membres de faire preuve de réalisme.

La réaction des infirmières se comprend. Elles ont, dans des circonstances semblables en 1989, accepté une trêve qui, à leurs yeux, les a privées de faire tous les gains qu'elles auraient, pensent-elles, pu faire en poursuivant une grève illégale. Elles regrettent aujourd'hui d'avoir fait confiance à leur présidente d'alors, Diane Lavallée, d'autant plus que le dossier de la relativité salariale qu'on avait alors convenu de soumettre à une analyse conjointe n'a conduit, dix plus tard, qu'à un nouvel engagement de procéder aux analyses qui n'ont pas été faites.

La trêve que demande le gouvernement n'est en rien déraisonnable. Fortes de ce vote à 93 %, les infirmières ne devraient pas craindre de s'engager d'autant plus qu'elles pourraient en limiter la durée à un 48 heures, le temps de voir ce que le gouvernement a à proposer. Ce pourrait être durant le week-end et les déléguées syndicales, réunies en conseil, pourraient demeurer sur un pied d'alerte pour la prolonger ou y mettre fin. Cela s'est déjà vu. Elles devraient savoir décoder le message du premier ministre qui, lorsqu'il suggérerait jeudi dernier de s'asseoir lui-même à la table de négociation, voulait certainement leur signifier qu'il avait plus à leur proposer que ce que le négociateur gouvernemental, Maurice Charlebois, était jusque là autorisé à leur soumettre.

Ce que veulent les infirmières pour rentrer au travail, c'est d'abord une bonification de leur situation financière. Elles n'espèrent probablement pas «défoncer» les offres d'augmentation de 5 % en trois ans soumises à tous les employés du secteur public, mais elles exigent un ajustement immédiat au nom de la relativité salariale que justifierait la spécificité de leur situation. Les seules analyses et études promises ne sauront les satisfaire à cet égard. Le minimum serait qu'il y ait un engagement de résultat, une assurance que d'ici un an elles débouchent sur un redressement. De part et d'autre, la marge est mince. À partir du moment où les parties seront à nouveau à la même table, il sera possible d'examiner alors bien des avenues de solution. Le dialogue direct est préférable à l'entremise d'un conciliateur qui demeure une solution de dernier recours.

bdescoteaux@ledevoir.ca

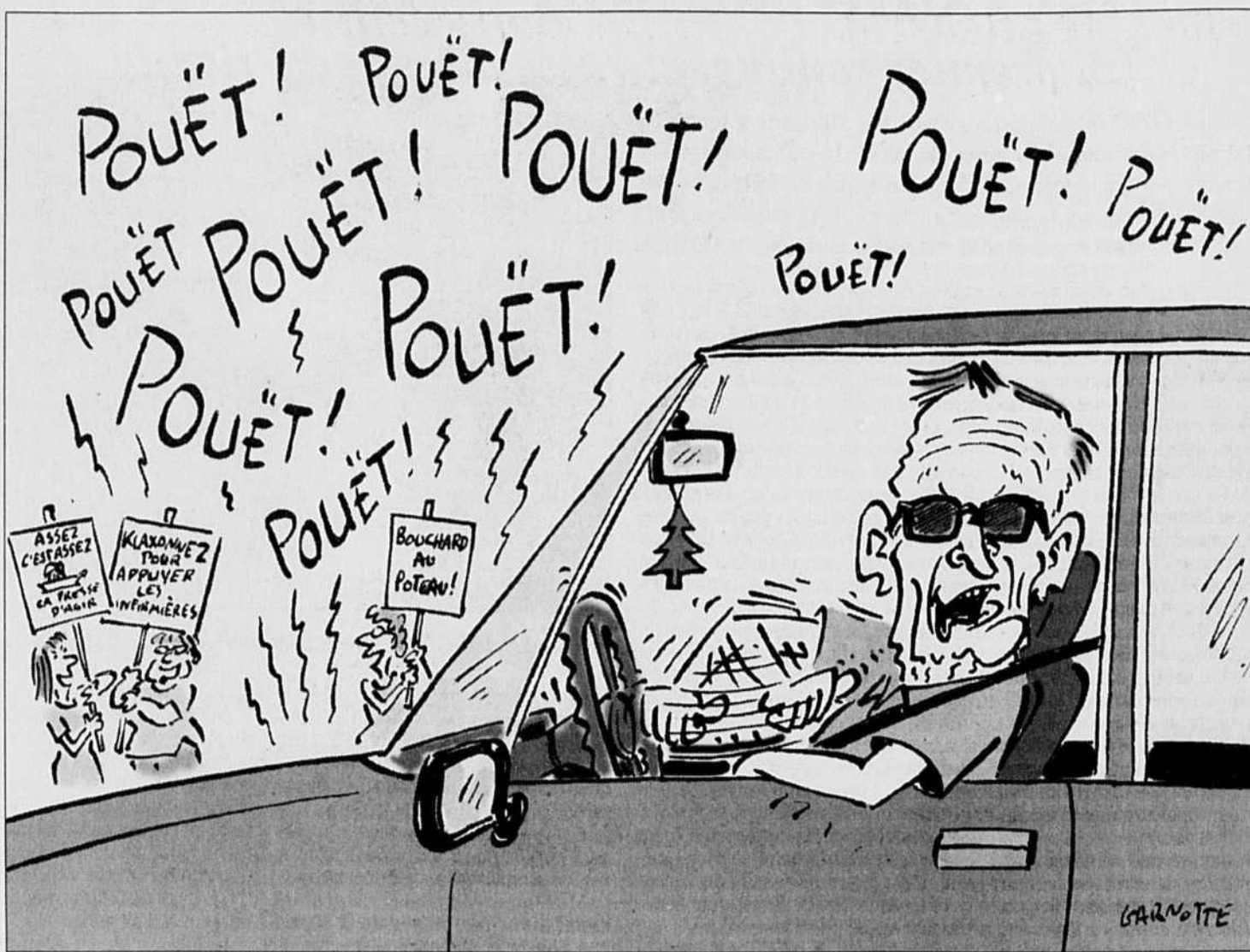


Bernard Descôteaux

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THIÉRIAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



### LETTRES

#### Chut: Hôpital!

La grève des infirmières et du personnel de soutien des hôpitaux des 14, 15 et 16 juin a fait beaucoup de bruit ces jours derniers. Pour des raisons d'un à-propos discutable (*Le Devoir*, 16 juin 1999), le personnel hospitalier a déclenché un mouvement de grèves illégales dans l'ensemble du réseau. Les services essentiels étant assurés par ailleurs, bien qu'illégaux, je n'aurais normalement pas réagi à ces débrayages.

Toutefois, je me dois de dénoncer certains comportements barbares de la part des grévistes. Entreprendre une grève à minuit dans un boucan ahurissant, tout juste sous les fenêtres d'un hôpital (Notre-Dame, en l'occurrence) relève presque de la cruauté. Le lendemain, non contents de hurler à tue-tête dans un mégaphone, sans répit, toute la journée, des syndiqués encourageaient les automobilistes et les camionneurs à manifester leur appui dans une fanfare de klaxons. Ces comportements verbalement agressifs et sauvages sont indignes de tout membre du personnel soignant.

Nos hôpitaux sont remplis de gens fragiles, malades, fatigués, souffrants. Doivent-ils en plus faire les frais des actes revanchards des syndiqués? Les négociations se font avec le gouvernement, en partie à Québec. Les négociations ne se font pas rue Sherbrooke, ne se font pas devant le pavillon Lachapelle, et encore moins dans les chambres des patients. Pourquoi donc le vacarme y résonne-t-il encore? Voilà ce qu'est de prendre les patients en otage. Le personnel hospitalier ne gagne rien à empêcher les patients de se reposer et de récupérer en paix. Pour le patient impuissant, accepter une grève est une chose. Endurer les litanies hystériques et redondantes des manifestants pendant des heures en est une autre. Et ce tapage du tonnerre de Dieu n'influence aucun dirigeant; il n'incommode que les patients. Pour certains d'entre eux la vie n'a plus qu'un horizon que de quelques jours. Quel cauchemar que d'être obligé de les passer à la merci de terroristes du micro qui scandent leurs rimettes-sur-airs connus à en perdre la voix.

Pascal Landry  
Montréal, 17 juin 1999

#### Je me demande si...

J'ai des amis qui rentrent de voyage tous les mois et se plaignent qui, du coût faramineux de la vie en Angleterre; qui, de celui aussi effarant prévalant en Espagne, au Portugal, en Tunisie, à Paris, etc.

J'ai des amis dont les enfants ne cherchent qu'à apprendre l'anglais et se pressent à Vancouver, en

Ontario, aux U.S.A., Alouette...!!! D'autres ont des enfants qui sont définitivement démenagés et travaillent qui, en Suisse; qui, en Angleterre, qui, aux U.S.A., dans le reste du pays ou ailleurs.

J'ai un ami dont le fils, au sortir de son cours secondaire, s'est vu refuser un simple emploi d'été comme «porteur de bagages», dans un hôtel de taille vraiment secondaire, faute de savoir correctement la langue des U.S.A., même s'il connaît parfaitement celle d'ici...

J'ai des amis qui ne cessent de se plaindre de notre fardeau fiscal élevé et envient les réductions d'impôts récemment consenties en Ontario et au Nouveau-Brunswick (temporairement différées à nos riches d'ici).

J'ai un ami, grand amateur de sports, qui, lorsqu'il est question de salaires payés en ce domaine, ne parle, les larmes aux yeux, que de dollars U.S. Même son âge, il l'exprime parfois en années U.S., histoire de se rajourner!!!

Tout cela me laisse perplexe. Je me demande si nous ne sommes pas en train de nous tiers-mondialiser. Car c'est cela le tiers-monde: l'incapacité financière de sortir de son pays et de faire face au coût de la vie ayant cours ailleurs, l'exil des enfants, l'utilisation obligatoire de la langue des autres au travail dans son propre pays, l'exemption des impôts aux riches, etc.

Je me demande si...  
Marcel Sirois  
Sainte-Foy, 18 juin 1999

#### Divinité et Constitution

Le dépôt d'une pétition par Svend Robinson du Nouveau Parti démocratique (NPD) sur l'exclusion de Dieu dans la constitution a généré plusieurs passions étonnantes. Nous sommes surpris de l'intérêt porté au Canada sur la pertinence de Dieu dans la constitution mais nous sommes également un peu étonnés de voir le Québec reléguer cette question «constitutionnelle» dans le placard de l'indifférence.

Rouvrir le dossier constitutionnel pour cette «anecdote» (éditorial de Michel Venne, 19 juin) brouillerait davantage le débat constitutionnel perçu par plusieurs comme étant stérile et diamétralement divisé entre Québec et Ottawa. C'est une source de division dont les Canadiens veulent bien se passer tout comme les Québécois mais pour des raisons différentes.

Curieusement, l'absence d'un tel débat au Québec permet deux constats. Premièrement, on pourrait conclure que les Québécois ont fait le plein d'histoires constitutionnelles et qu'un débat aussi fondamental et intéressant sur le pertinence du divin dans une loi humaine lasse le Québec. Cela voudrait dire

que les Québécois optent pour une approche totalement séculaire du politique évitant toutes références spirituelles à la pratique du pouvoir temporel. Le fameux modèle québécois serait donc agnostique.

Deuxièmement, la Révolution tranquille aurait peut-être fait le travail similaire de la Révolution française qui, par le premier acte constitutionnel de 1791, séparait officiellement la religion de l'État. Au Québec, aucun bris formel n'a pris forme pendant la Révolution tranquille, rien ne s'est produit non plus au Canada. Du coup, la référence à la suprématie de Dieu dans la constitution n'est pas surprenante, par contre, pourquoi s'y référer?

En comparaison, certains pays comme la France, la Chine et même la religieuse Inde ont exclu la suprématie de Dieu dans leur constitution. Pourtant, dans une démocratie dite séculaire, on peut se demander ce que Dieu fait dans un texte du monde humain. Il convient de dire que ce débat s'avère un chemin glissant que peu de gens osent parcourir. Si l'idée de retirer Dieu dans la constitution ne produit pas de vagues au Québec, doit-on conclure que l'influence de la religion dans l'histoire du Québec est chose du passé?

M. Venne laisse d'ailleurs entendre que le NPD restera la conscience du Canada et qu'il doit démontrer sa capacité à gouverner. Bien que cette «anecdote» s'avère politiquement embarrassante, le NPD a toujours été un parti politique aux réflexions nouvelles qui sont parfois prématurées, peu rentables auprès de l'électorat et souvent dérangeantes. Le NPD se veut un parti ouvert d'esprit et c'est pourquoi quelquefois cette liberté soumet le parti à de dures épreuves d'élasticité et de tolérance. Nous avouons d'embêlée que cela fait contraste avec le Bloc Québécois et les Libéraux qui n'offrent plus des pistes nouvelles de réflexion autant au point de vue intellectuel que politique. Pour nous, le Bloc et les Libéraux représentent «les conditions stagnantes».

Serge Granger, président de l'association NPD Rosemont

Montréal, le 21 juin 1999

#### Adieu, Pierre Perrault

Maintenant que Pierre Perrault est entré dans le présent continu, il va apparaître à tous comme le géant qu'il a été pour nous. Il nous a révélé notre identité profonde et la richesse de l'âme québécoise.

Il nous a redonné notre fierté. Chaque communauté, chaque village, chaque ville, chaque région devrait avoir droit à un regard aussi intense que le sien.

Jean Dansereau, cinéaste  
Montréal, 24 juin 1994

### LIBRE OPINION

## Les IPSO ne forment pas un parti politique

JOCELYNE COUTURE  
Professeure  
Département de philosophie  
Université du Québec à Montréal

Les débats d'idées semblent être, pour certains, une occasion de décocher des flèches *ad hominem* sans rapport évident avec les idées dont ils veulent débattre. Un exemple en était fourni récemment dans *Le Devoir* (18 juin 1999). S'attaquant à un récent ouvrage de Michel Seymour, Jacques Pelletier trouve le moyen de vilipender au passage le réseau des intellectuels pour la souveraineté (IPSO), de l'associer à la promotion d'un soi-disant néofédéralisme et d'inviter les intellectuels indépendantistes à s'en méfier.

Quel est le rapport entre les idées défendues par monsieur Seymour et la mise en accusation du réseau des IPSO? La réponse de Jacques Pelletier est que Michel Seymour a été, dans le passé, président des IPSO et que les idées qu'il défend maintenant confortent «l'option parlementaire du Bloc et du Parti québécois». L'inféren-

ce est boîteuse? Jacques Pelletier nous fournit d'entrée de jeu le chaînon manquant en présentant les IPSO comme «la composante intellectuelle» d'un vaste conglomérat (les Partenaires pour la souveraineté) «placé sous le contrôle plus ou moins direct du Bloc et du Parti québécois».

La boucle est donc bouclée: pour monsieur Pelletier, les propos tenus en son nom propre par un philosophe qui fut naguère président des IPSO expriment la position officielle des IPSO, ce qui justifie que l'on s'interroge sérieusement sur la question de savoir si le réseau des IPSO ne serait pas une «officine» au service du Bloc et du Parti québécois. La forme interrogative de la conclusion est purement rhétorique puisque M. Pelletier a déjà lui-même affirmé que les premières lignes de son article que les IPSO, par Partenaires interposés, sont sous le contrôle des «politiques».

J'aimerais rappeler au sujet des IPSO une réalité bien différente. Les IPSO ont été créés le 21 juin 1994 dans le but de promouvoir la souveraineté du Québec. Après la défaite référendaire de 1995, nous avons décidé de faire

front commun avec les autres groupes souverainistes issus de la société civile en rejoignant la coalition des Partenaires pour la souveraineté qui regroupait déjà, depuis 1994, de nombreuses associations comme, pour ne citer que quelques exemples, les Artistes pour la souveraineté, les Étudiants pour la souveraineté et les grandes centrales syndicales. C'est ce «vaste conglomérat» que M. Pelletier estime «placé» sous le contrôle du Parti et du Bloc québécois.

Avant de faire une telle affirmation, M. Pelletier devrait lire les conditions qui figurent bien en vue sur le formulaire d'adhésion aux IPSO: «Toute personne qui consacre une partie de son temps aux activités intellectuelles et qui manifeste de l'intérêt pour les débats d'idées peut devenir membre des intellectuels pour la souveraineté à la condition de souscrire aux objectifs [...] Les objectifs spécifiques sont [...] de contribuer à l'édification du projet national par une réflexion critique et indépendante des partis politiques [...]»

Et avant d'associer les IPSO à une quelconque pensée néofédéraliste, monsieur Pelletier devrait lire aussi le *Manifeste des Intel-*

lectuels pour la souveraineté, qui énonce sans ambiguïté que le projet souverainiste auquel nous adhérons est celui qui vise à rendre le Québec maître de son destin, c'est-à-dire ayant l'autorité de faire toutes ses lois, de disposer de tous ses impôts et de défendre lui-même ses intérêts dans le monde.

Faute de preuves pour ce qu'il avance, M. Pelletier dispose, à l'entendre, d'une illustration de la mainmise des «politiques» sur les IPSO. L'erreur qu'il répand en suggérant que les propos de Michel Seymour expriment la position officielle des IPSO doit être corrigée sans délais, car elle témoigne d'une incompréhension complète du fonctionnement du réseau des IPSO. Le réseau des IPSO n'est pas un parti politique et il n'a ni ligne de parti ni position officielle. Les membres des IPSO ont en commun d'être souverainistes et de souscrire aux objectifs susmentionnés. Point à la ligne.

La raison pour laquelle nous avons voulu dès le début qu'il en soit ainsi devrait tomber sous le sens de n'importe quel intellectuel; l'indépendance d'esprit, la liberté d'expres-

sion et le débat mené dans le respect de l'opinion d'autrui sont des idéaux pour lesquels les intellectuels se sont toujours battus et que nul regroupement d'intellectuels ne saurait renier sans se contredire lui-même.

Monsieur Pelletier conclut son article en disant que les options et les analyses des intellectuels souverainistes «ne peuvent qu'être secondarisées, marginalisées et neutralisées» au sein des IPSO par un discours hégémonique. Mais ce discours hégémonique, c'est lui-même qui l'invente, en créant de toutes pièces un scénario selon lequel le réseau des IPSO serait contrôlé par les partis et fonctionnerait lui-même comme un parti politique en se donnant des positions officielles qui seraient, de surcroît, celles d'un seul intellectuel parlant au nom de tous.

Ce scénario ne correspond pas et n'a jamais correspondu au mode de fonctionnement des IPSO. Les membres des IPSO n'avaient ni à endosser ni à récuser les propos de Michel Seymour et ceux qui voudront faire l'un ou l'autre le feront, comme toujours, de leur propre chef et en toute liberté.

## IDÉES

Grève des infirmières

## La démocratie dénaturée

Avec ces considérations tactiques, le gouvernement trahit l'improbable «modèle québécois» dont il s'enorgueillit, à tort, d'être le promoteur

JEAN-ROBERT PRIMEAU

Montréal

La démocratie n'a pas été mise en place pour écraser le peuple. Ce fut un effort incroyable de fondation de la souveraineté du peuple. Elle s'est construite sur une très longue période pour permettre au peuple de faire respecter ses droits et, par là même, améliorer et protéger ses conditions de vie face à des classes dirigeantes jalouses de leurs possessions et de leurs prérogatives qui en assurent l'accroissement incessant.

Le droit est le cadre dans lequel évolue la démocratie. Les conditions de vie en constituent la finalité. La défense du droit pour le droit est une pratique aussi vide que la formule. Une guerre civile faisait rage à Athènes lorsque Solon, nommé arbitre, a mis en place des mesures menant (très imparfaitement) à la démocratie et à la justice sociale. Même après Solon, cette démocratie n'évolua jamais vers son plein sens: elle conserva une classe d'esclaves plus nombreuse que celle des citoyens. Elle chemina aussi vers sa propre perte en excluant les femmes. Sans la violence populaire, les Eupatrides (les possédants) auraient maintenu leur domination sur l'ensemble de la société.

Lorsque le gouvernement Bouchard se réfugia derrière l'État de droit pour écraser le mouvement des infirmières et leur nier l'accès à des conditions de vie améliorées, il s'écartera de la démocratie, il la dénaturera. La démocratie n'est pas là pour protéger le droit mais le droit pour protéger la démocratie.

On pourrait reprocher aux infirmières de ne défendre que leurs seuls intérêts corporatistes. Il faudrait aussi englober les trois grandes centrales dans l'aire de ce reproche. Plusieurs groupes sociaux souffrent d'une pénurie de ressources dans notre société sans profiter d'organisations pour défendre et promouvoir leurs intérêts.

Pour que les valeurs démocratiques du mouvement syndical, dans son ensemble, soient prises au sérieux sur le terrain d'une lutte pour la justice sociale, il faudrait que ce mouvement offre à ces groupes sociaux toutes les ressources nécessaires pour organiser la défense de leurs droits.

Pourrait-on dire que les agissements du gouvernement se justifient par sa volonté de mieux répartir la richesse entre toutes et tous dans la société (référence à sa volonté, clairement exprimée, de réduire les impôts)? Si telles avaient été les vraies intentions du gouvernement, il n'aurait pas maintenu les prestations des per-

sonnes assistées sociales vivant seules à environ 510 \$ par mois; il ne priverait pas de fonds les personnes assistées sociales qui, par milliers, veulent retourner aux études ou participer à des stages mais ne le peuvent pas, faute de fonds gouvernementaux.

Non, le gouvernement vise à réduire les impôts des classes moyenne et riche pour favoriser la création de «conditions gagnantes» pour un futur référendum. Le gouvernement ne vise pas la justice sociale. Il a en tête des considérations basement tactiques. Il a perdu le sens de la démocratie. Il trahit, par duplicité, l'improbable «modèle québécois» dont il s'enorgueillit, à tort, d'être le promoteur. Il accepte, avec soumission, d'emprunter les autoroutes, taillées férocement à coup d'injonctions dans le paysage social et économique par les pressions financières des transnationales américaines et leurs thuriferaires (sauf dans le cas de la culture, ce qui est insuffisant).

À terme, il acceptera que le Québec soit avalé dans le magma du marché et de la civilisation états-unienne tronquée et trompeuse. Voyez les propos de M. Parizeau sur la monnaie américaine. Dans ces conditions, on ne peut qu'appuyer les infirmières, mais avec réserve s'il ne s'agit que d'un conflit localisé et limité à leurs intérêts étroits. Elles soulignent que leur grève vise aussi à protéger la population québécoise. Elles ont raison. Elles affirment que leur ras-le-bol provient des conditions que leur ont fait vivre les coupes draconiennes dictées par la réorganisation du réseau québécois de la santé ces dernières années. Elles ne mentent pas.

Elles ne mentent pas. Il ne leur reste plus qu'à identifier clairement la cause de ces errements de l'État québécois: la soumission servile aux diktats des marchés financiers qui menacent la démocratie partout sur la planète. En luttant contre la cause première de leurs malheurs, elles donneront à leurs revendications une por-

tée universelle et mériteront l'appui entier de tous ceux et de toutes celles qui sont les victimes actuelles ou prochaines du délire ultralibéral qui secoue nos sociétés.

Elles ne peuvent, je le répète, mener cette lutte seules. Elles doivent être appuyées par tout le mouvement syndical et les mouvements sociaux québécois. C'est une négociation sociale et politique qui doit être entreprise pour faire réfléchir nos dirigeants et les amener à s'éloigner de la pente facile mais dangereuse sur laquelle ils se laissent allégrement glisser. Ce conflit, celui des ambulanciers et celui des centaines de milliers d'employés de l'État qui s'annoncent pour l'automne, doit être l'occasion d'améliorer les conditions de vie des groupes sociaux les plus pauvres: les personnes assistées sociales, les chômeurs, les travailleurs et travailleuses au bas de l'échelle, etc. De toute façon, le conflit actuel est déjà politique.

Parlons des vrais enjeux et agissons!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«On ne peut qu'appuyer les infirmières, mais avec réserve s'il ne s'agit que d'un conflit localisé et limité à leurs intérêts étroits. Elles soulignent que leur grève vise aussi à protéger la population québécoise. Elles ont raison. Elles affirment que leur ras-le-bol provient des conditions que leur ont fait vivre les coupes draconiennes dictées par la réorganisation du réseau québécois de la santé ces dernières années. Elles ne mentent pas.»

La foresterie québécoise

## Adaptée au siècle prochain

JACQUES GAUVIN

Vice-président, foresterie Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec

À la suite des articles sur le secteur forestier publiés récemment dans *Le Devoir*, l'AMBSQ aimerait apporter quelques précisions.

Le titre du premier article (19 juin), «La quantité ou la qualité?», a tout d'abord attiré notre attention. En effet, celui-ci sous-entend que les industriels ont à faire un choix entre les deux dimensions indiquées. Il en est bien autrement. Contrairement à ce que laisse entendre M. Lussier, cité dans l'article, les industriels forestiers recherchent une matière ligneuse de qualité. Ils sont aussi sensibles que celui-ci à la nécessité d'obtenir «la valeur commerciale maximale» des bois puisque c'est une condition de succès sur les marchés très compétitifs où ils sont présents.

Au Québec, l'industrie forestière a choisi d'adapter les usines à la forêt et non l'inverse. En forêt boréale, elle a recours à des technologies modernes permettant de transformer, avec efficacité, des arbres ayant des petits diamètres. Il faut souligner les développements importants dans le domaine des bois d'ingénierie. En effet, plusieurs entreprises investissent dans la seconde transformation pour la production d'assemblage de bois (pièces jointées, poutrelles de plancher, etc.). Ces produits leur permettent de concurrencer les bois de plus fortes dimensions provenant de pays ayant des conditions de croissance nettement plus favorables et de valoriser encore davantage la matière ligneuse utilisée.

De la question de la qualité, l'article passe ensuite à divers aspects liés au calcul de la possibilité forestière. D'une part, M. Lussier doute des modes de calculs actuels; d'autre part, il semble pessimiste quant à l'avenir de notre foresterie. Personne ne nie que le calcul de possibilité comprend un certain degré d'imprécision. Rappelons qu'il s'agit d'évaluer l'évolution d'un milieu naturel, soumis aux aléas du climat et de perturbations naturelles, et ce sur des périodes de plusieurs dizaines d'années. C'est pourquoi, au moins à tous les cinq ans, les hypothèses utilisées dans le modèle sont comparées avec ce qui se produit sur le terrain. Le cas échéant, des ajustements sont effectués pour respecter la capacité des forêts à se renouveler.

Cette révision tient également compte des travaux d'aménagement qui sont tenus de réaliser les industriels. Ce qui nous amène au pessimisme manifesté par M. Lussier, qui laisse entendre que les travaux forestiers prévus dans le futur ne se réaliseraient peut-être pas.

Au Québec, depuis le virage amorcé par le régime forestier adopté en 1986, on fait bien plus que simplement récolter des arbres. Par exemple, en 1985, l'éclaircie précommerciale était à peu près absente des interventions alors qu'en 1996 on en a réalisé quelque 45 000 hectares (ha). Ces interventions et d'autres, dont le reboisement, font partie des outils à la disposition de l'aménagiste forestier. Nombreux sont ceux qui incitent l'industrie et le gouvernement à poursuivre dans cette voie, regrettant d'ailleurs que le Québec n'ait pas commencé plus tôt.

Dans les deux articles portant sur la Forêt de l'Aigle et sur le métayage (21 juin), la question de la valeur économique des autres ressources du milieu forestier est abordée. À ce point de vue, une première réponse nous vient du Symposium sur les forêts en métayage, tenu en avril dernier. Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires moyen d'une ferme forestière (de 1993 à 1997). Après ventilation du chiffre d'affaires moyen d'une ferme forestière (de 1993 à 1997), on constate que les revenus tirés d'autres sources que la vente de bois et les travaux sylvicoles sont marginaux (vente de bois: 68 %; subvention pour travaux sylvicoles: 15 %; aide au démarrage: 11 %; divers: 3 %; travaux à forfait: 2 %; subvention pour travaux fauniques: 1 %).

De telles données invitent à la prudence. On peut se dire d'accord à ce que les collectivités tirent des revenus de ressources autres que la matière ligneuse, mais il ne faut pas faire miroiter des possibilités qui ne se concrétisent pas sur le terrain.

Traité de Murray

## Simple laissez-passer?

Pour un historien, le document peut sembler un sauf-conduit; pour les tribunaux, il a valeur de traité

DENIS VAUGEOIS

Historien et président de la maison d'édition Septentrion

Le traité de Murray a pris valeur de symbole. C'est nettement l'impression que laissent plusieurs articles parus dans *Le Devoir* au cours des dernières semaines. Le 23 juin, le chef Willie Picard, l'avocat Michel Bastien et l'historien Jean Tanguay, réagissant à un article du 30 mai de MM. Dawson et Tremblay,

me font dire que «le traité de Murray reconnu par la Cour d'appel du Québec en 1987 n'en est pas un et qu'il s'agit plutôt d'un simple laissez-passer».

La question est à la fois simple, si on l'aborde en toute indépendance d'esprit, et complexe, si on a une cause à défendre. Le 5 septembre 1760, devant la débandade des troupes françaises, leurs alliés hurons déposent les armes devant l'officier britannique, James Murray, à Longueuil. Quelques jours plus tôt, à Oswegatchie, William Johnson, surintendant des affaires indiennes et seul responsable des ententes avec les Indiens, était parvenu à convaincre les porte-parole des sept nations alliées des Français de rester à l'écart des dernières étapes du conflit. Il leur avait donné rendez-vous au lendemain de la capitulation de Montréal. Du côté français, le Chevalier de Lévis l'apprend à ses dépens, le 2 septembre, alors qu'il est en réunion à La Prairie avec ses alliés indiens «pour les porter à la seconde dans son dessein». À l'annonce de la «paix» d'Oswegatchie, ceux-ci se dispersent. Trois jours plus tard, Murray écrit dans son journal: «Two nations of Indians, of Hurons and Iroquois, came in and make their Peace...»

Les Iroquois habitent Caughnawaga, les Hurons, Lorette, près de Québec. On peut supposer que, pour rentrer chez eux, ils auront à rencontrer plusieurs postes entre les mains des Britanniques. Toute la région à l'est de Montréal est en effet sous leur contrôle. Les Hurons sont connus; ils ont harcelé les hommes de Murray durant l'hiver 1759-60 et ils étaient du côté des Français à la bataille de Sainte-Foy (Lévis vs Murray) quelques mois plus tôt, soit en avril 1760.

Depuis qu'il a quitté Québec, le 14 juillet, Murray a multiplié les avis à la population: «Les Sages Colons qui [...] resteront tranquilles chés Eux, jouiront de leur Religion, de leurs Biens et, Sous les

Auspices d'un Prince [...], deviendront Riches et fleurissants.»

Aux Hurons, il remet un document: «These are to certify that the chief of the Huron Tribe of Indians, having come to me in the name of his Nation, to submit to His Britannick Majesty and make Peace, has been received under my protection with his whole Tribe, and henceforth no English Officer or party is to molest or interrupt them in returning to their settlement at Lorette and they are received upon the same terms with the Canadians...»

La question est à la fois simple, si on l'aborde en toute indépendance d'esprit, et complexe, si on a une cause à défendre.

Si le document se terminait sur ces mots, il serait difficile d'y voir plus qu'un sauf-conduit; mais Murray a cru bon d'ajouter «being allowed the free Exercise of their Religion, their Customs and liberty of trading with the English Garrisons...». On peut discuter longtemps sur la portée des termes employés. C'est d'ailleurs ce qui se produit.

Lorsqu'on a voulu utiliser ce document en 1824 devant un comité parlementaire du Bas-Canada, une version imprimée a fait son apparition et «liberty of trading with the English» a remplacé «liberty of trading with the English Garrisons». C'est la version de 1824 que les tribunaux contemporains ont examinée.

La Cour d'appel a eu devant elle les deux versions (de 1760 et de 1824), mais elle ne remarqua pas la différence. Elle n'entendit aucun historien. Pour le juge Claude Bisson, «un simple sauf-conduit de quelques jours pour le trajet Longueuil-Lorette ne nécessitait pas de parler de religion et de coutumes.

J'estime que le document est un véritable traité». Que les Hurons ne l'aient pas signé s'explique, à son avis, par le fait que ceux-ci «ne savaient pas écrire».

La Cour suprême, sous la plume du juge Antonio Lamer, exprimera, le 24 mai 1990, sa conclusion de façon plus nuancée: «[...] le document Murray a valeur de Traité au sens de l'article 88 de la Loi sur les Indiens», lequel article précise que «toutes lois d'application générale et en vigueur [...] sont applicables aux Indiens», sauf dans divers cas et surtout «sous réserve des dispositions de quelque traité». C'est en ce sens que le document de Murray a «valeur de traité».

Là-dessus, il n'y a rien à redire. La Cour suprême a tranché. Pour un historien, le document peut sembler un sauf-conduit, pour les tribunaux, il a valeur de traité. Et, à cet égard, la Constitu-

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma); Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (journalisme), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon mique; Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, (Québec), Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danièle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### Débrayage des infirmières

## Le PLQ propose un «conciliateur spécial»

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Devant l'impasse séparant le gouvernement et les 47 000 infirmières de la FIIQ (Fédération des infirmières et infirmiers du Québec) après 11 jours de débrayage illégal, le Parti libéral propose à Lucien Bouchard et à Jennie Skene la nomination d'un médiateur. Ce «conciliateur spécial» aurait un mandat d'au plus 48 heures afin de proposer aux deux parties un protocole de retour à la table de négociations.

«Nous constatons aujourd'hui que l'impasse persiste malgré le fait que les deux parties disent vouloir négocier», écrit le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, dans une lettre qu'il a fait parvenir au premier ministre et à la présidente de la FIIQ. Cependant, aucun geste concret favorisant une approche consensuelle n'est mis de l'avant par une des deux parties. Il semble que personne ne veuille bouger avant que ses propres conditions ne soient respectées.

Le chef libéral se dit inquiet de la «situation précaire» dans laquelle le réseau de la santé se trouve après 11 jours de débrayage illégal. M. Charest en appelle donc au sens de l'intérêt public des deux leaders pour régler une situation dont «les Québécoises et les Québécois font les frais».

Cette proposition libérale a suivi la conférence de presse de la FIIQ hier, lorsque Mme Skene s'est dite ouverte à la recherche de nouveaux compromis afin de relancer les négociations. Opposés au débrayage illégal des infirmières, les libéraux avaient suggéré la semaine dernière la tenue d'une séance spéciale de la commission parlementaire des Affaires sociales afin d'entendre toutes les parties intéressées par le conflit. L'opposition officielle avait également soumis des amendements à la loi 72 avant de voter contre cette législation de retour au travail.

Dans les deux cas, le gouvernement Bouchard a rejeté les offres du PLQ avant d'adopter, lors d'une séance extraordinaire de l'Assemblée nationale vendredi dernier, la loi qui ajoute aux amendements imposés à la FIIQ par la loi 160 datant de 1986.

### Rectificatifs

Un problème technique a amputé la fin du texte de Michel Seymour, «L'identité multiple admet le pluralisme culturel», publié hier en page Idées. La dernière phrase aurait dû se lire comme suit: «Mais même advenant la souveraineté, l'identité multiple des Québécois(es) peut être protégée car le Québec admet le pluralisme culturel en son sein et parce que le Québec souverain pourra entretenir des liens de partenariat avec le Canada.»

Un problème technique a privé de deux passages le texte de Georges Schwartz, «Vers le zéro absolu», publié hier dans la page Idées. Dans le quatrième paragraphe, il aurait fallu lire: «Pour la coupe Stanley, trophée tirant son origine du Canada, on pouvait comprendre la primeur accordée à la demi-finale et à la finale opposant deux clubs américains.» Dans le dernier paragraphe, il était question d'«un pays en déficit identitaire» plutôt que d'«un pays en déficit».

La chef des services d'adaptation sociale de la Régie régionale de Montréal-Centre, Monique Tessier, a apporté des précisions à la suite de l'article publié hier sur la restructuration des services offerts aux sidéens. Mme Tessier a indiqué que la Régie était présentement en pourparlers avec le personnel du département de médecine préventive de l'hôpital Saint-Luc pour évaluer les nouvelles orientations. Il est probable que les budgets actuels demeurent à l'hôpital, qui travaillera par ailleurs en coopération avec le CLSC des Faubourgs et le centre Dollard-Cormier, le tout restant à être déterminé.

### INFIRMIÈRES

SUITE DE LA PAGE 1

Malgré ces sanctions, il n'est donc pas question, a souligné Mme Skene, d'envisager une trêve, ainsi que le souhaite le gouvernement, pour reprendre les négociations. «Les infirmières refusent, de façon systématique, d'accorder une trêve sur l'ensemble du processus actuellement», a souligné Jennie Skene.

Mme Skene s'est cependant déclarée toujours ouverte à reprendre les négociations. Elle s'est même dite prête à contacter elle-même le premier ministre Lucien Bouchard. «Je n'ai aucun problème à appeler moi-même M. Bouchard, a-t-elle dit en réponse à un journaliste qui a souligné expressément la question. Je suis même prête à le faire dans les prochaines heures.»

Du côté du gouvernement, on a cependant déjà déclaré, à plusieurs reprises, qu'il n'était pas question de négocier tant que les infirmières seraient en grève illégale. On a aussi refusé d'envisager toute remise en question des offres salariales.

Les infirmières réclament du gouvernement une augmentation salariale de 6 % sur deux ans et une troisième année ouverte dans la convention collective. Elles demandent aussi un rattrapage salarial de l'ordre de 10 %. Le gouvernement refuse d'accorder plus de 5 % sur deux ans, ce qui correspond aux offres faites à l'ensemble des employés du secteur public et parapublic.

D'autres clauses normatives sont aussi en litige, notamment sur la question de l'accessibilité aux postes et sur la période des vacances. Cette période s'étend présentement du 15 mai au 15 octobre; les infirmières voudraient la restreindre du 15 juin au 15 septembre afin de favoriser la prise de congés durant la période des vacances scolaires. Des gains ont cependant été réalisés sur deux priorités de la FIIQ, à savoir le fardeau de tâche et la conversion des heures en postes stables.

La FIIQ dénonce cependant les fins de non-recevoir que le gouvernement lui oppose depuis. «Les infirmières ne se sont jamais attendues à obtenir 100 % de ce qu'elles demandent, mais il faut au moins que le gouvernement se montre prêt à négocier», a-t-elle dit hier.

Les infirmières assurent, depuis le début de la grève, 100 % des services essentiels et 50 % des autres services. C'est une des raisons qui rend la grève illégale, puisque ces autres services devraient être assurés, selon la loi, à 90 %.

Hier, selon la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre, on estimait à 752 le nombre de lits fermés à cause de la grève, ce qui s'ajoute aux quelque 500 fermetures déjà dues à la période d'été. Dans les sept salles d'urgence des hôpitaux de la région, on retrouvait quelque 507 patients sur civières, ce qui correspond à la moyenne gé-

néral observée pour des périodes comparables. «C'est un peu plus que d'habitude, mais pas énorme», indique Laurence Collin, la porte-parole. L'an dernier, à la même période, il y en avait 414. Trente-sept patients étaient à l'urgence depuis 48 heures et plus, contre 23 à pareille date l'an dernier.

Les 600 déléguées de la FIIQ, a indiqué hier Mme Skene, doivent se réunir, vraisemblablement vendredi, pour tenter de trouver une façon de relancer la négociation.

### La CSN dénonce Québec

D'autre part, la CSN a dénoncé hier, lors d'une conférence de presse, l'attitude du gouvernement dans ce conflit. Tout en précisant qu'elle n'endossait pas forcément la stratégie de négociation de la FIIQ, la première vice-présidente, Claudette Carbonneau, a estimé que le gouvernement Bouchard s'attaquait de plein fouet à l'intégrité du mouvement syndical et qu'il se soustrayait à son obligation de négocier. Une attitude, estime-t-elle, qui n'est pas unique au dossier des infirmières: des amendes de 10 millions de dollars ont déjà été imposées aux techniciens-ambulanciers, qui n'ont pas encore fait la grève, et les négociations en vue du renouvellement des conventions collectives des employés du secteur public piétinent depuis un an, a-t-elle rappelé.

«La CSN ne supportera pas le retour à l'antisindicalisme primaire qui a caractérisé les années 50 au Québec», a prévenu Mme Carbonneau.

La CSN s'est dite heureuse que plusieurs organisations aient déjà réagi publiquement à la situation mais pense qu'il faudra «pousser plus loin» pour forcer le gouvernement à faire marche arrière. «On va en appeler fortement à la mobilisation des membres dans le secteur public. [...] La CSN ne se fera pas à toute sorte d'alliance pour contrer l'attaque aux droits démocratiques et syndicaux.»

Les principales associations d'employeurs, de leur côté, ont exprimé leur inquiétude devant l'impasse des négociations. «Le patronat réaffirme la nécessité de rétablir un cadre de référence légal, soucieux du respect de notre fonctionnement démocratique», ont déclaré le Conseil du patronat du Québec, l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec et la Chambre de commerce du Québec dans un communiqué conjoint, tout en se disant «sensibles au lourd fardeau porté par les infirmières et les infirmiers». «Se faire justice en invoquant la légitimité au détriment de la légalité est un précédent bien dangereux, estime-t-on. Le gouvernement doit garder le cap et ne pas céder devant de tels procédés. Autrement, il y a fort à parier que la voie de l'illégalité sera tracée pour d'autres qui suivront l'exemple de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec en utilisant les mêmes recours.»

### ISRAËL

SUITE DE LA PAGE 1

Il a reconnu que les Palestiniens avaient, eux aussi, enduré des souffrances et il s'est engagé à rechercher avec le président de l'Autorité autonome palestinienne un accord de «coexistence, de liberté, de prospérité et de bon voisinage».

Ce ton conciliant de Barak, tranchant avec le style agressif et provocateur de son prédécesseur, a été bien accueilli par Arafat, qui, à Gaza, s'est aussitôt dit «prêt à avancer» avec le premier ministre travailliste «pour mettre en œuvre la paix des braves déjà signée avec le gouvernement israélien».

Le président palestinien a indiqué qu'il allait rencontrer M. Barak «très bientôt». Selon la presse israélienne, les deux hommes pourraient se rencontrer dès lundi prochain.

Les Palestiniens réclament la fin de la mise en œuvre de l'accord de Wye Plantation sur un nouveau retrait de Cisjordanie, dont tout à la fois la conclusion, en octobre, et la suspension, en décembre, par Nétanyahou, sont à l'origine de l'éclatement de sa coalition et des élections anticipées de mai dernier.

A propos des négociations de paix avec Damas, M. Barak s'est adressé au président syrien Hafez al-Assad: «Le gouvernement israélien est déterminé à faire avancer les négociations pour un règlement bilatéral de paix et de sécurité sur la base des résolutions 242 et 338 des Nations unies. Il est temps d'instaurer une paix sûre.»

«Le moment est venu de bâtir ouvertement et courageusement la paix pour assurer l'avenir et la sécurité de nos peuples, de nos enfants et de nos petits enfants», a-t-il poursuivi. Barak a précisé être déterminé à faire avancer «le plus rapidement possible» les négociations avec la Syrie sur la base — que celle-ci exige — de l'échange des territoires occupés contre une paix totale.

Suspendus début 1996, les négociations avec Damas sont restées gelées durant les trois ans de mandat de Benjamin Nétanyahou, qui a démissionné hier de la Knesset et confirmé sa retraite politique à 49 ans avant de quitter le parlement sans attendre que Barak ait achevé son intervention.

Nétanyahou avait rejeté l'idée même d'un retrait du plateau syrien du Golan, conquis par Israël en 1967, alors que, selon Damas, qui souhaite que les négociations avec Barak reprennent où elles en étaient restées, les travaillistes Yitzhak Rabin et Shimon Peres avaient accepté le principe de sa restitution.

### Le rôle de Moscou

En visite officielle à Moscou, Hafez el-Assad estime que la Russie peut jouer un rôle de médiateur dans les négociations israélo-arabes. En 1991, Moscou avait coprésidé avec Washington la conférence de paix de Madrid, qui avait abouti à la reprise des discussions entre Damas et Tel-Aviv.

Moscou envisage de vendre pour deux milliards de dollars d'armes à Damas, une décision qui pourrait rencontrer l'hostilité des États-Unis, qui n'ont pas éliminé la Syrie de la liste des États soutenant le terrorisme.

Barak, qui a promis par ailleurs une baisse progressive de la pression fiscale et une croissance économique contrôlée, a promis d'être «le premier ministre de tous», mais un député arabe l'a alors apostrophé pour lui reprocher d'avoir ignoré sa communauté lors des consultations pour former sa coalition de sept partis.

Deux des colobes travaillistes les plus notoires, Shimon Peres et Yossi Beilin, qui ont été les artisans actifs des accords d'Oslo, font partie du gouvernement, mais à des portefeuilles — Coopération régionale et Justice — où leur influence sur le processus de paix n'est pas a priori évidente.

Autre colombe, David Levy, ministre des Affaires étrangères en titre et transfuge de la coalition de Nétanyahou, s'est dit convaincu qu'il disposerait d'une réelle marge de manœuvre, mais Barak, qui s'est réservé le portefeuille de la Défense, a l'intention de garder la haute main sur les négociations avec les Arabes.

Si sa poigne s'avère trop pesante, Barak pourrait se préparer des frictions non seulement avec Levy, un habitué des menaces de démission, mais aussi avec Peres, qui a confié aux journalistes ne pas avoir l'intention de rester ministre si son ministère de la Coopération avec les Arabes ne lui permettait pas de faire avancer la cause de la paix.

Concernant le Liban, le premier ministre Barak a réitéré sa promesse électorale de «mettre en une année un terme à notre présence militaire au Liban Sud».

La Knesset a voté l'investiture du nouveau gouvernement israélien par 75 voix pour, 29 voix contre, et onze abstentions, alors que cinq députés étaient absents.

L'opposition de droite, réduite au Likoud du premier ministre sortant Benjamin Nétanyahou (19 députés) et au parti ultranationaliste de l'Union nationale (quatre députés), a notamment voté contre.

Les députés représentant la population arabe se sont abstenus, ainsi qu'un député du parti russophone Israël é Alya. «Nous ne votons pas contre car nous sommes un peu encouragés par les déclarations de M. Barak et voulons lui donner sa chance», a déclaré à l'AFP le député arabe israélien Ahmed Tibi de la liste Balad (deux sièges).

C'est la première fois qu'un gouvernement qui n'est pas d'unité nationale obtient un soutien aussi massif dans un vote d'investiture depuis 30 ans en Israël. Il aura fallu pas moins de 50 jours à M. Barak, ancien chef d'état-major israélien, pour constituer la vaste coalition à laquelle il aspirait.

Mais en fin de compte, il est parvenu à réunir autour de lui une coalition large mais hétéroclite, composée à la fois d'ultra-orthodoxes et de laïcs opposés à la coercition religieuse, de «faucons» favorables à la colonisation juive dans les territoires palestiniens et de «colombes» partisans de la paix.

Au sein du gouvernement, il s'est réservé le ministère clé de la Défense. Les Affaires étrangères ont été confiées à un transfuge de la droite, David Lévy, et le Trésor, à l'ancien ministre des Finances travailliste, Avraham Shohat.

### En communion



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

COMME chaque année, le Festival international de jazz de Montréal est riche de ces moments où la musique et le rythme mettent en communion la scène et la foule dans ce qui prend l'allure de grandes fêtes. On attendait plus de 100 000 personnes, hier, devant la Place des Arts, au grand «happening multimédia» techno-jazz animé par D.J. Carl Craig et son Inerzone Orchestra.

### MALENTENDUS

SUITE DE LA PAGE 1

«o.k.» de la tête, signa son reçu et monta sur scène. «Il était vraiment en christ! Moi aussi: je ne me suis même pas assis dans la salle. Six mois plus tard, je reçois la cassette du spectacle par Radio-Canada. La sérénité qu'il y avait dans le jeu de Stan Getz, c'était effrayant! Je n'en revenais pas: j'avais quitté un gars hors de lui, comment avait-il fait pour changer d'humeur en trente secondes?» La réponse est banale, mais sans doute juste: le jazz adoucit les moeurs.

### Le blanc mensonge de Cab Calloway

Souvenir tendre de 1991, mon premier FIJM couru pour Le Devoir: Cab Calloway sur la scène de Wilfrid-Pelletier, sourire plein de dents, se vantant d'être toujours gaillard à 84 ans, et qui l'était, encore capable de

steppettes apprises dans les années 20 au Cotton Club de Harlem. J'avais été dûment impressionné, mais il m'aurait fallu savoir ce qu'André Ménard révèle aujourd'hui pour l'être encore plus. «Calloway, c'était la même année que Stéphane Grappelli. A Londres la semaine avant le festival, Grappelli avait subi un triple ou quadruple pontage. Au lieu de repasser par Paris avant de venir à Montréal, il avait devancé son arrivée, pour se reposer un peu sur place. Je l'avais sorti un peu. Entre autres sorties, je l'avais amené voir l'exposition des années 20, L'Âge des métropoles, au Musée des beaux-arts.» Grappelli, lui-même jeune homme de 84 ans, s'y retrouva en pays de connaissance: il avait personnellement eu des contacts avec tous les artistes de l'exposition. «Man Ray? Il a fait ma photo en 31 à Saint-Tropez.»

Il connaissait évidemment Calloway, son contemporain. «Quelques jours plus tard», continue Ménard, Grappelli m'appelle sur mon cellulaire et me demande s'il peut assister à la conférence de presse de Cab Calloway. Je monte le chercher à sa chambre.» Comme de raison, un journaliste veut savoir l'âge de Calloway. Celui-ci, fier, replace sa méche folle et le lui donne en mille: «J'ai 84 ans bien sonnés!» Aussi sec, Grappelli se tourne vers Ménard et lui chuchote: «C'est pas vrai. Il a toujours menti sur son âge. Il a 87 en réalité.»

Morale de cette édifiante histoire, le jazz est un monde cruel. Le mensonge n'y est pas permis, encore moins la coquetterie. Seule la musique compte, et la musique parle toujours vrai. Les spectacles de Grappelli et de Calloway furent tous deux extraordinaires. Malgré la différence d'âge.



S.V.P. Assurez-vous  
de recycler ce papier  
journal.

### LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés  
au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.  
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse-Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.